ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL SPORT – MARTINIQUE

Observatoire des Métiers et de l'Emploi DRAJES Martinique - janvier 2023

Démarche méthodologique

Sur la base des documents existants, nous avons actualisé les données et ajouté celles qui, il y a quelques années, n'étaient pas disponibles.

Pour présenter le contexte général de la Martinique, nous avons utilisé les données récentes publiées par les institutions de référence (INSEE, SCOT des trois EPCI, ...).

Ce diagnostic dresse un état des lieux de la pratique sportive en Martinique, à partir de l'exploitation de données réparties en 8 grandes thématiques : Equipements et aménagement du territoire, Sport de Haut-Niveau, Vie Associative et Pratique Sportive, Emploi et Professionnalisation, Sports de nature et Tourisme sportif, Sport Santé, Publics éloignés de la pratique et Continuité territoriale.

Dans l'optique d'une analyse plus fine, ces thématiques sont combinées à un Panorama socio-économique du territoire et déclinées par EPCI selon des critères géographiques, sociaux et sportifs.

Les éléments ont été organisés en deux parties :

Partie A - Contexte régional : elle reprend les éléments de présentation classique d'une région (géographie, démographie, économie, ...)

Partie B - Photographie du sport martiniquais : elle organise l'état des lieux en 8 grandes thématiques transversales, puis, pour chacune, propose des pistes d'analyse et de préconisations qui pourront servir de fil rouge lors des discussions organisées par ateliers dans le cadre de la Conférence Territoriale du Sport.

L'objectif de ce Schéma Territorial du Sport est d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs prises de décisions quant aux futures politiques sportives à mener pour développer la pratique sportive en suivant un triple objectif :

- · Valorisation du territoire
- Optimisation / mutualisation des moyens
- · Détermination des politiques prioritaires

Le schéma territorial qui en découlera aura pour ambition une meilleure prise en compte des problématiques du sport dans l'aménagement du territoire et son développement économique (Ex : Contrat de Convergence et de Transformation, SCOT, ...).

Sommaire

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

$A-Contexte\ r\'egional-Donn\'ees\ g\'en\'erales$

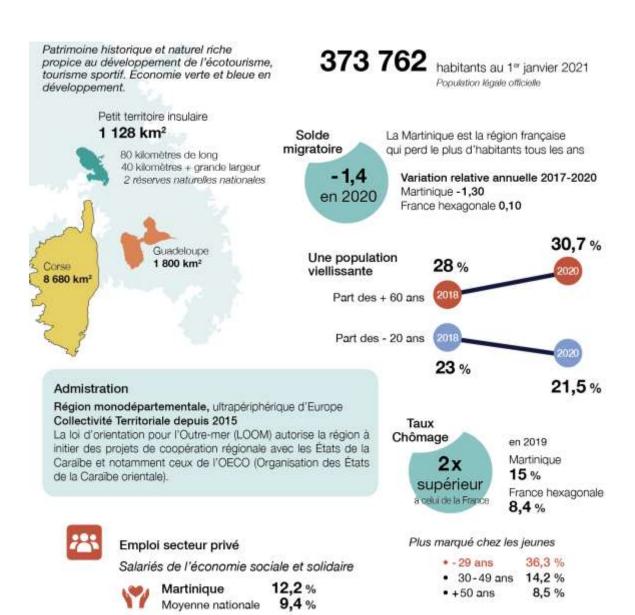
- 1 Démographie
- 2 Géographie
- 3 Economie
- 4 Institutionnel
- 5 Acteurs du sport

B - Photographie du sport martiniquais

- 1- Equipements et aménagement du territoire
- 2 Sport de Haut-niveau
- 3 Vie associative
- 4 Emploi professionnalisation
- 5 Sports de nature et tourisme sportif
- 6 Sport Santé / Bien-être et Sport sur ordonnance
- 7 Publics éloignés de la pratique
- 8 Continuité territoriale

A/ Contexte régional

L'essentiel



1.Démographie

Population légale officielle 373 762 habitants au 1^{er} janvier 2021 *recensement Insee fin 2020*

La population martiniquaise représente 0,5% de la population France entière.

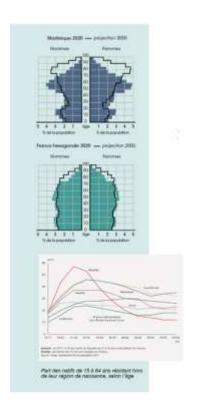
Depuis au moins 30 ans, la population est vieillissante (perte des moins de 20 ans et augmentation des plus de 60 ans).

En 2019:

• part des - de 20 ans : 22,1% contre 24,2 % en France • part des + de 60 ans : 29, 4 % contre 26,2 % en France

La pyramides des âges indique bien la différence importante de la structure de la population martiniquaise en comparaison de celle de la France hexagonale. Une différence qui va s'accentuer dans les années à venir.

L'état de santé de la population indique une forte prévalence de l'obésité et de ses comorbidités et les maladies cardio-vasculaires comme 2^{ème} cause de mortalité en Martinique, entre 2010 et 2013. Pour autant, si l'espérance de vie est comparable à la moyenne nationale, le niveau de santé perçue est en revanche inférieur, puisque 56% des Martiniquais déclarent un bon ou très bon état de santé (contre 69% en France hexagonale).



Déséquilibre Hommes / Femmes

En 2019, la Martinique compte 166 515 hommes, contre 196 969 femmes. La répartition hommes-femmes est relativement équitable au sein des classes d'âges allant de 0 à 24 ans, mais à partir de 25 ans, la proportion de femmes s'avère nettement supérieure à celle des hommes, en particulier entre 30 et 54 ans, et à partir de 75 ans.

La Martinique est la région française qui perd le plus d'habitants tous les ans sous l'effet des migrations, principalement des jeunes qui partent vers l'hexagone pour leurs études et pour y travailler. Le dépeuplement est plus marqué dans la Communauté d'agglomération du pays nord Martinique CAP NORD :

- 4,5% sur certaines communes en 10 ans.

De nombreuses familles monoparentales

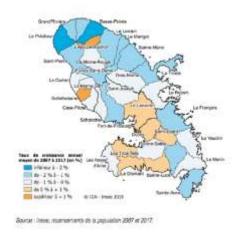
54 enfants sur 100 vivent dans une famille monoparentale, le plus souvent avec leur mère.

Le taux de pauvreté s'élève à 33% contre 14% dans l'hexagone.

Le niveau de vie est plus faible que dans l'hexagone : une personne sur cinq vie en dessous du seuil de pauvreté local.

Le taux de population couverte par le RSA au 01/01/2020 :

17,6 % en Martinique / 5,8 % France entière



2. Géographie

Une diversité d'atouts

Petit territoire insulaire de 80 kilomètres de long du nord au sud et 40 kilomètres dans sa plus grande largeur. Son point culminant est la montagne Pelée, volcan en sommeil, qui s'élève à 1397 mètres. Les paysages sont très variés pour cette petite superficie de 1 128 km²: montagnes abruptes, forêt tropicale, collines verdoyantes, falaises, plages de sable, mangroves, ... 2 réserves naturelles nationales sont répertoriées ainsi que de nombreux espaces protégés et sites classés, terrains du conservatoire du littoral, réserves biologiques intégrales, espaces remarquables, ...

De nombreux sentiers de randonnée aménagés, des sites de plongée, des bases nautiques, ... : la Martinique a de nombreux atouts pour le développement de l'économie verte et bleue ainsi que le tourisme sportif et de nature.

A l'échelle de l'arc antillais, la Martinique constitue la région française la plus petite en termes de superficie, représentant un peu moins de 0,2 % du territoire national. Elle occupe un rôle d'avant-poste français au-devant du continent américain. Elle bénéficie donc d'un positionnement stratégique : espace d'interfaces géographiques, la Martinique se situe également au carrefour de flux et d'échanges.

La contrainte topographique de l'arc antillais, la résilience aux risques naturels et la richesse des milieux naturels, confèrent à la Martinique des configurations spatiales et urbaines singulières : une majorité d'espaces non urbanisés du fait de contraintes naturelles fortes, une polarisation urbaine et stratégique au centre de l'île avec à contrario des littoraux faiblement urbanisés.



Territoire découpé en 3 EPCI

	CAP NORD	CACEM	CAESM
Population 2017	100 347	156 079	117 168
Superficie en km³	547,9	171	409
Densité population 2017	183,2	912,8	283,9
Nombre communes	18	4	12
Taux de pauvreté 2018	35,2 %	26,7 %	29,1 %
Taux de chômage 2017	27,4 %	23,1 %	23,9 %
Taux activité 2017	70,3 %	73,1 %	70,9%
Nbre établissemens actifs 2018	1 915	5 746	2 778
Part du commerce, transport et services 2018	53,1	71,1 %	61,2 %



Cap Nord : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Territoire montagneux représentant 48% de la superficie de l'île. Tandis que la côte ouest est soumise à l'influence de la mer des Caraïbes, avec ses plages de sable volcanique, la côte est affronte les assauts de l'Atlantique et caractérisée par la Presqu'île de la Caravelle. Les villages sont relativement peu fréquentés. Peu de plages sont accessibles aux baigneurs. C'est dans cette région que l'on trouve les grandes bananeraies et les plantations d'ananas (la moitié de la sole de la Martinique). Dans le Centre-Nord se dressent la montagne Pelée (1397m) et les Pitons du Carbet, les 2 massifs volcaniques de l'île. Forêts, rivières, cascades... Les pluies sont plus fréquentes dans cette région que dans le Sud. Il en résulte une végétation d'une incomparable richesse.

CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Poumon économique régional à forte densité de population, le centre de la Martinique présente une attractivité urbaine associée à un environnement naturel rural et littoral qui ne manquent pas d'atouts. Ce territoire est également le plus riche en termes d'offre culturel et sportive avec des équipements nombreux qui peuvent répondre à la fois aux besoins

de la population locale tout comme à la demande de la clientèle touristique. Les Pitons du Carbet, le Jardin de Balata, la route de la Trace, les plages de la côte caraïbe, la baie de Fort-de-France, sont des atouts

CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

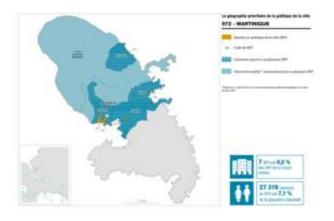
Assez sec et peu élevé. Il est constitué de collines et de mornes sur lesquels la végétation n'est pas très importante. On y trouve parmi les plus belles plages, baies et anses de l'île. Le Sud est la région touristique par excellence. Les plantations de canne à sucre en occupent une partie, dans la seule plaine de l'île, mais elles reculent devant la multiplication des constructions dans de nouveaux lotissements. L'espace sud est fortement tourné vers l'activité

Zonages infra-territoriaux

Leur création a pour objectif la mise en place de politiques publiques spécifiques adaptées aux caractéristiques de ces territoires.

Quartiers Prioritaires de la Ville

En Martinique, en 2013 , 27 300 personnes vivent dans les sept quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 7,1 % de la population martiniquaise. Ces quartiers se situent dans 4 communes : Fort-de-France (Quartier Ouest, Volga Plage, Haut-Dillon, Sainte-Thérèse), Le Lamentin (Frange Ouest centre aggloméré), Le Robert (Cité Lacroix Trou terre Pointe Lynch) et Sainte-Marie (Tombolo City). Les habitants de ces quartiers, plus fréquemment touchés par la pauvreté, souffrent d'un déficit de formation et s'insèrent avec plus de difficultés sur le marché du travail.



La taille des QPV en Martinique est assez modeste : seuls deux quartiers dépassent en population la moyenne de la France entière yc. Martinique et La Réunion (3 730 habitants).

Le QPV "Quartier Ouest" est le plus grand de Martinique, abritant à lui seul quatre habitants sur dix des quartiers prioritaires de la région. Il est le 59° quartier prioritaire de France entière par sa population (sur 1 352)

Code géographique	Martinique	Population	District (bull)	Tous des sentarinés entre 18 et 24 em (%)	Part des bas reverus à 60% du seul médian (%)	Part dec solds (%)	Total d'ampiai Tati des hommes (%) des l		box de Lor como (NI)	DQ.	259	MPMIN) evec Interist national	zru
	Ensemble das QF	27 306	19,2	45,1	9,7	13,4	47,3	41,9	20,4	16,6			
	Total de la région	101 142	16.7	463	42.8	- bu	55,7	90,6	14,7	15.4			
	Fort-de-France												
GP972000	Quartiers Ovest	12 042	17,9	41,7	62,9	71.5	46,1	40.5	25,1	9,6	out.	194	36
QP\$73000	Guartiers Sainte-Théoloir - Bon Air	4733	17,9	40.0	60,9	67,6	- 43	43,9	17,7	25.5	646	PK.	26
QP972009	Quertier Volge Plage	8.276	23,4	823	65,8		42,8	85,1	18.6	2.3	1944	194	36
QP973004	Gwertier Haut Olllen	110	243	50,3	60,3	723	Sta	48,1	3,4	62,9	Deli		26
gmiraes	Le Lansertie Frange Ouest Du Centre	1 840	20,1	51,5		16,7	44,8	40,9	37,3	19,8			
	Le Robert												
GP972006	Zone De Chi Lacrole	1746	21.8	42.1	87,9	111	51,3	40,1	14.7	23,4			
Carrier 2007	Sainta-Marie Tandada City	140	67,2	11.5	62,9	4,1	=0.1	42,3	14,2	14,7			

Territoire de projet

Il s'agit d'un espace économique, social et physique sur lequel un projet de territoire s'élabore. Organisé, il est en capacité de contractualiser sur un projet global avec les autorités chargées de l'aménagement et du développement territorial.

Cette démarche ascendante s'appuye sur les acteurs locaux. Les territoires de projets dépassent les maillages prédéterminés. Dans ce cadre, il faut prendre en compte la pluralité des politiques publiques, et inscrire les projets sportifs dans un cadre plus large par exemple dans une vision globale de l'aménagement du territoire (ex : parcs naturels).

Contrats de ruralité

Conclus pour 4 ans entre les territoires de projet et l'État, ces contrats permettent de soutenir les projets locaux stratégiques portés par les acteurs locaux qui s'inscrivent dans les grandes priorités de l'État. Ils rompent avec la logique des appels à projet qui mettent en concurrence les territoires et assurent la lisibilité et la cohérence de l'action publique sur le moyen terme. Ils respectent les stratégies locales et les projets de territoire : les contrats de ruralité sont un moyen de réduire la dispersion des aides de l'État.

En Martinique, les 3 EPCI ont signé des contrats de ruralité (2018 et 2019).

3. Économie

Conjoncture régionale

En 2019, l'économie de la Martinique conforte, en les augmentant, les résultats positifs des années précédentes. Le marché du travail s'améliore avec la baisse du chômage et la hausse de l'emploi salarié. La situation financière des ménages et des entreprises est satisfaisante même si la consommation tend à s'essouffler. L'augmentation des créations d'entreprises est significative (+ 14,6 %). Les trafics, portuaire et aérien, continuent leur embellie malgré une baisse de la fréquentation touristique hôtelière. En revanche, l'année aura été marquée par un niveau général des prix en hausse.

	Effectif Martinique	Répartition % Martinique	Répartition % France hexagonale
Ensemble	126 200	100	100
Agriculture, sylviculture et pêche	6.300	5	2
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	8 700	7	13
Construction	6 100	5	7
Tertiaire dont :	103 100	82	77
Secteur marchand : commerces, transports, services aux entreprises et particuliers,	53 200	52	59
Secteur non marchand : administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	49 900	48	41
Non renseigné	2 000	2	1

Le tertiaire non marchand capte près de la moitié de la population active salariée.

Les effectifs salariés dans les services non marchands repartent à la hausse (+ 1,0 %) après une stabilisation en 2018. En 2019, deux emplois salariés sur cinq relèvent des services non marchands. Ces emplois relèvent principalement de l'administration publique mais également de l'enseignement, l'action sociale et la santé.

Le taux de chômage est stable mais il reste deux fois supérieur à celui de la France hexagonale. L'âge constitue un facteur discriminant face au chômage, les plus jeunes étant les plus touchés. Ainsi, le taux de chômage chez les actifs âgés de moins de 29 ans s'établit à 36,3 %, alors que celui des personnes dont l'âge est compris entre 30 et 49 ans s'établit à 14,2 % et celui des seniors à 8,5 %.

	Taux d'emploi 15-64 ans (%)		Actifs occupés (15 ans et plus)		Taux de chômage (15 ans et plus) (%)		Chomeurs (15 ans et plus	
	Martingue	Hexagone	Metrope	Hexagone	Martinque	hexagone	Martinipa	Hexagone
Ensemble	50	-00	126 200	26 409 900	12	8	17 900	2 297 400
Hommes	57	69	57 700	13 599 400	12	8	8 100	1.184.100
Femmes	56	63	68 600	12 810 500	13	8	9 800	1 073 300
15 - 29 ans	27	44	14 000	4 806 500	29	15	5 700	859 600
30 - 49 ans	71	82	53 100	13 317 300	12	ð	7 100	913 700
50 ans et plus	65	64	59 100	8 286 100	8	5	5 200	464 100

		Taux d'activité 15-64 ans (%)		tion active 64 ann)	Halo autour du chômage (15 ans et		
	Materipus	Hesagone	Metrope	Hesagone	Matricia	Hesigene	
Ensemble	65	71	140 300	28 218 900	24 700	1 770 900	
Hommes.	65	75	63 700	14 514 200	11 900	795 300	
Femmes	64	68	76 600	15 704 700	12 700	975 700	
15 - 29 ars	38	51	19 700	5 666 100	6 500	595 200	
30 - 49 ans	80	88	60 100	14 231 000	9 100	715 400	
50 ans et plus	67	67	60 400	8 321 800	9 100	457 300	

Le Tourisme

Après plusieurs années de progression sensible (+0,3 % en 2018, +3,1 % en 2017), le nombre de touristes de séjour enregistre une nouvelle hausse en 2019 (+3,5 %). Ils sont ainsi 556 268 à avoir séjourné à la Martinique cette année-là. Selon le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), l'année 2019 se classe au 2^e rang des fréquentations depuis 35 ans, derrière 1991.

La plupart des touristes séjournent en Martinique pour leurs loisirs (85,2 %). L'hébergement constitue le premier poste de dépenses avec 46,5 % du total. Pour leur part, les excursions et loisirs concentrent 7,6 %.

La Martinique dispose d'un patrimoine historique et naturel riche. De nouvelles formes de tourisme se développent, parmi lesquelles, sans être exhaustif, il convient de citer :

- L'écotourisme qui s'appuie sur le climat et la situation tropicale qui permettent à l'île d'abriter une grande diversité de faune et de flore. Le Parc naturel régional couvre une superficie de près de 700 km². On dénombre près de 31 sentiers balisés aménagés par l'ONF. De même le Parc naturel marin s'étend sur 47 340 km².
- L'agritourisme recouvre l'ensemble des activités touristiques pratiquées sur une exploitation agricole en activité (hébergement, restauration et vente de produits et ou services).
- Le pescatourisme permet aux touristes de découvrir la pêche côtière martiniquaise à bord d'embarcations traditionnelles (comme la yole).

Ces deux dernières formes de tourisme sont à ce jour encore assez peu organisées mais disposent d'un potentiel de croissance, en marge du tourisme balnéaire, pour un public en recherche d'authenticité.

• Le spiritourisme est plus développé et mieux organisé. Il s'agit d'une activité proposée par les adhérents de la Fédération française des spiritueux tout au long de l'année (3 900 hectares de terres cultivées, 193 exploitations, et 7 distilleries en fonctionnement).

	CA touristique (en M€)	/ CA total	
Les Anses d'Arlet	1,0	67%	
Sainte Anne	4,3	61%	
Le Marin	27,4	50%	
Les Trois Ilets	8,2	44%	
Sainte Luce	4,5	32%	
Rivière Salée	5,4	10%	Répartition par communes des
Saint Pierre	1,1	7%	recettes liées au tourisme
Trinité	1,9	3%	
Fort-de-France	11,7	3%	
Ducos	3,5	3%	
Le Lamentin	1,3	0%	
Total	70,3	4%	
Source: CCIM, Schér	ma Directeur d'Urba stic 2016	nisme	

4- Institutionnel

Depuis décembre 2015, une Collectivité Territoriale Unique (CTM) est mise en place en Martinique en lieu et place des deux collectivités précédentes (Conseil Général et Conseil Régional). Cette transformation est le résultat d'un long processus.

La Collectivité Territoriale de Martinique exerce toutes les compétences initialement attribuées au Département et à la Région, à savoir :

- Le développement économique, l'aménagement du territoire et le transport, le développement culturel, scientifique et sportif, l'éducation et la formation, le développement sanitaire et social, la coopération régionale.
- Le développement du sport est à la croisée de plusieurs de ces compétences. Il est également impulsé soit par :
- le conseillé exécutif en charge du sport qui exécute et dirige l'action de la collectivité dans les conditions et limites fixées par la loi ;
- le conseillé élu à l'assemblée de Martinique, président de la commission sport.



La conduite de certaines politiques publiques a été contractualisée entre l'État et la Collectivité. Territoriale de Martinique (CTM). Elles sont mises en œuvre par la Collectivité au travers d'un Contrat de convergence et de transformation (CCT) qui succède depuis le 8 juillet 2019 au Contrat de projet État-Région-Département (CPERD) par lequel l'État et la Collectivité s'engageaient, pour la période 2015-2020, sur la programmation et le financement de projets structurants pour la Martinique. Le CCT, qui s'inscrit dans, la ligne desAssises des Outremer et du Livre Bleu dont il reprend des propositions, lie l'État et ses agences, la Collectivité et les EPCI sur la période 2019-2022. Ses financements ciblent trois objectifs généraux :

- favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population ;
 - · investir dans les filières porteuses ;
 - · augmenter l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Dans l'espace caribéen

Dès la fin des années 1990, la Martinique affiche une volonté d'inclusion régionale. Afin de favoriser cette intégration, les lois spécifiques à l'Outre-mer dotent les collectivités territoriales d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République, avec les États ou les organismes régionaux voisins. En particulier, la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) autorise la région à initier des projets de coopération régionale avec les Etats de la Caraïbe et notamment ceux de l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe orientale). Ces projets sont principalement financés par des fonds de coopération régionale et de coopération décentralisés. Les collectivités peuvent en outre, avec l'accord des autorités de la République, devenir membres-associés de certains organismes régionaux. Depuis 1994, la Martinique est membre associé de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC).

5- Acteurs du sport

Les acteurs institutionnels

La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi. Elle est chargée de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région au titre de ces politiques publiques. Elle est notamment chargée du secrétariat des instances régionales de concertation ou de pilotage dans le domaine du sport.

La Collectivité Territoriale de Martinique intervient sur les leviers déjà déployés par les anciens Conseils Régionaux et Départementaux : soutien au mouvement fédéral, déplacements, manifestations, équipements, projets d'animation, soutien aux sportifs de haut niveau, aides aux communes pour les équipements. Elle suit trois axes d'actions :

- · Le sport pour répondre aux enjeux sociétaux de la Martinique
- · Accompagner les acteurs du sport de la Martinique
- · Des équipements pour le sport en Martinique

Les 3 agglomérations de la Martinique disposent de la compétence optionnelle sur la création et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Mais ces compétences restent encore limitées :

- · CAP Nord dispose statutairement de la compétence, mais ne l'exerce pas à ce jour.
- · La CACEM exploite la piscine du Lamentin.
- La CA du Sud Martinique exerce une compétence pour la construction et la gestion (ex : piscine de St Esprit).

Les 34 communes de Martinique peuvent être les propriétaires de certains équipements sur la commune et dans ce cadre sont en charge de leur construction, rénovation et entretien, et organisent le fonctionnement de leur utilisation. Elles choisissent de les mettre à disposition des associations sportives, des établissements scolaires ou autres. Elles contribuent également au financement du fonctionnement associatif par l'octroi de subventions ou le prêt de locaux. Selon l'organisation propre à chaque commune, elles déploient leur politique dans le cadre d'un service municipal des sports ou d'un office municipal des sports (ou équivalent).

Le mouvement sportif

CTOSMA - Comité Territorial Olympique Sportif Martiniquais

C'est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui représente aujourd'hui 62 disciplines, 46 ligues. Ce dernier regroupe les fédérations sportives et joue, à ce titre, le rôle d'une confédération du Sport Français. Il rassemble en son sein les Ligues et les Comités situés dans son ressort territorial, représente le sport, pour toutes les questions d'intérêt général, auprès des pouvoirs publics.

Au niveau du territoire martiniquais, le CTOS Martinique est l'interlocuteur privilégié de la Collectivité Territoriale pour la mise en place de la politique sportive du territoire. C'est un comité directeur composé de 15 bénévoles élus avec un projet s'inscrivant dans les principales finalités du CNOSF et CIO.

<u>Les 52 Ligues et Comités régionaux</u> actifs fédèrent les Associations Sportives de leurs disciplines respectives. Leurs principales missions sont : développer la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, former les bénévoles (juges et entraineurs), organiser les championnats régionaux, encadrer et sélectionner les équipes régionales, ...

Les organismes de formation

<u>Institut Martiniquais du Sport</u> - Centre de Formation aux métiers du sport, de la préparation physique et mentale et de la santé. L'action de l'IMS se décline en quatre axes : Sport et santé, Sport et tourisme, Sport de haut niveau, Sport et social.

Il doit assurer l'accueil et l'information, mettre en place des formations et des stages, offrir du conseil et de l'accompagnement, mais aussi proposer des animations et d'organiser des séjours sportifs, des sessions d'entraînement, des opérations événementielles et des actions de soin et de prévention.

<u>AG du Cerfasso</u> - Centre de Formation aux métiers de l'animation et du sport, il organise des formations à l'attention des futurs éducateurs mais également des dirigeants associatifs.

Depuis 10 ans, de nouveaux organismes de formation sont présents sur le territoire (Ligues sportives, CEMEA, UCPA, ...) et favorisent ainsi le développement de l'offre de formation professionnelle (CQP, titres professionnels, ...).

Le secteur privé marchand

Il est constitué par les entreprises du secteur sportif : sociétés, travailleurs indépendants... Il prend une part de plus en plus importante dans le paysage sportif et économique puisqu'il propose une offre d'activités de plus en plus variée dans les secteurs du tourisme et du sport bien-être.

ETAT	Modalités	Financement
Projets	Accompagnement technique et pédagogiqu Soutien financier par Appels à Projets	e Crédits d'Etat (BOP), Agence Nationale du Sport (ANS), CGET (Politique de la Ville), Agence de Services et de Palement (ASP, Service Civique, Emplois Aidés)
Equipements	Soutien financier par Appels à Projets	Agence Nationale du Sport (ANS), ANRU (Politique de la Ville), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Fonds Exceptionnels d'Investissement (FEI - Ministère Outre-Mer), Crédits européens
CTM / Collecti	vités Modalités*	Financement
Projets	Soutien financier par Appels à Projets	Dotations de la collectivité, Crédits européens (FSE)
Equipements	Investissement / Soutien financier à la construction Fonctionnement de l'équipement	Dotation de la collectivité, Crédits européens (FEDER, FEADER, FSE)
	* dep	end du statut de propriéteire et de gestionnaire de l'équipement
Secteur privé :	narchand Modalités*	Financement
Projets	Soutien financier (mécenat, sponsoring)	Fonds propres
Equipements	Investissement à la construction Fonctionnement de l'équipement	Fonds propres

B/ Photographie du sport martiniquais

L'essentiel - 8 thématiques identifiées

Equipements et aménagement du territoire

- · Moderniser et développer les infrastructures
- · Développer une offre d'équipements de proximité
- · Construire une offre d'équipements partagée

Sport de nature et tourisme sportif

- · Soutien au développement des activités sportives de pleine nature
- · Animation de la CTESI
- · Aménagement, entretien et protection des sites de pratique
- · Organisation de grands événements sportifs

Sport de Haut-Niveau

- Former les cadres à l'excellence sportive
- · Accompagnement pluriannuel du double projet du sportif

Sport santé / Bien-être et Sport sur ordonnance

- Mettre en place l'offre répondant au sport sur ordonnance
- · Favoriser les actions de prévention par le sport

Emploi et professionnalisation

- · Professionnalisation de la filière sport
- · Formations aux métiers du sport
- Observation des besoins

Publics éloignés de la pratique

- · Sensibilisation des scolaires à la pratique sportive
- Féminisation de la pratique
- · Adaptation aux publics à besoins spécifiques

Continuité territoriale

- Déplacements des sportifs et dirigeants hors du territoire
- Rendre accessible la pratique sportive (maillage / circulation)
- · Exonération et Franchise sur les frais d'approche des matériaux et équipements sportif

1- Equipements et aménagement du territoire

Cette thématique est traduite dans le Contrat de Convergence et de Transformation qui remplace les Contrats de Plan Etat/Région. En parallèle, le secteur marchand peut prendre l'initiative de construire des équipements sportifs pour répondre aux besoins de leurs activités.

Acteurs

- · La Collectivité Territoriale de Martinique
- · Les EPCI et les communes
- · l'Etat

Ressources / Données

Diagnostic Territorial Approfondi (DTA)

Ce document, édité en 2014, a été réalisé conjointement par la Région et la DJSCS Martinique. Il présente des constats et des préconisations sur court, moyen et long terme concernant l'aménagement des équipements sportifs sur le territoire. Il permet de recenser l'offre et la demande sportive sur le territoire, de disposer d'un diagnostic complet sur les équipements sportifs et de produire une cartographie des équipements tels que définis dans le RES. Disponible sur le site de la DRAJES.

Recensement des Equipements Sportifs (RES)

Ce recensement national est consultable sur la page dédiée de la plateforme gouvernementale www.data.gouv.fr

Observatoire DRAJES Martinique

Pratiques Beach (Sites et activités) – 2014

Etat des lieux des équipements sportifs en Martinique - 2015

Problématiques

Le développement d'une activité sportive repose sur un maillage d'équipements implantés sur le territoire. Inégalement répartis en Martinique, il est nécessaire d'optimiser leur implantation. Leur rénovation et leur construction sont nécessaires, notamment sur le secteur nord marqué par une sous dotation. Une territorialisation des équipements sportifs se traduit par une vision prospective tenant compte de plusieurs paramètres :

- · le déficit global quantitatif et qualitatif,
- · un parc d'équipements vieillissants et dégradés,
- · des potentiels peu exploités (sports de nature, équipements scolaires, etc.),
- · les moyens insuffisants des collectivités locales.

Définitions

Equipement

Est un équipement sportif (au sens de l'article L. 312-2 du code du sport) tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Installation

L'installation (sportive)" est un lieu caractérisé par une adresse, où est (sont) implanté(s) un ou plusieurs équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.

Aménagement

L'aménagement du territoire est "l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques". Cette discipline traduit l'ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et en façonnent son paysage (routes, ponts, usines, etc.).

Données

965 équipements sportifs (hors sports de nature) ont été répertoriés sur le territoire en 2018. Un taux d'équipement nettement inférieur à la moyenne nationale.

Les communes sont en grande majorité les propriétaires et gestionnaires des équipements sportifs. On note également que les associations sont les principaux gestionnaires privés d'équipements. Il arrive que la commune, propriétaire de l'équipement, passe une convention de délégation de gestion avec des associations.

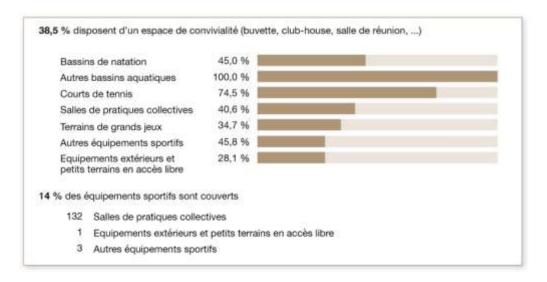
GUYANE	Guadeloupe	Marfinique	Guyane	France hexagonale	France
2 701	1 029	965	707	264 402	269 893
539	229	120	190	41 988	42 916
268	115	98	55	39 988	40 469
70	20	21	29	6 188	6 355
165	53	87	25	28 376	28 761
	2 701 539 268 70	2 701 1 029 539 229 268 115 70 20	2 701 1 029 965 539 229 120 268 115 98 70 20 21	COVANE 300 965 707 2 701 1 029 965 707 539 229 120 190 268 115 98 55 70 20 21 29	COLYANE GOSTICLE Mark House Sarah hoxagondie 2 701 1 029 965 707 264 402 539 229 120 190 41 988 268 115 98 55 39 988 70 20 21 29 6 188

	Propriétaire	Gestionnaire
Equipements sportifs (hors sports de nature)	965	965
Propriétaire / Gestionnaire public	859	668
Etat	26	11
Collectivité Territoriale	164	52
EPCI	3	2
Commune	665	490
Etablissement public	1	113
Propriétaire / Gestionnaire privé	97	214
Etablissement d'enseignement privé	15	7
Associations	14	138
Etablissement privé commercial	52	53
Etablissement privé non commercial	16	16
Non déterminé	9	83

52 % des équipements ont été construits depuis plus de 25 ans. Parmi les plus récents, seuls 8% ont été construits il y a moins de 15 ans. La vétusté du parc d'équipements sportifs est donc importante. Elle est accentuée par la dégradation plus marquée des bâtiments sous un climat tropical et la situation financière des propriétaires rendant difficile l'entretien et la rénovation.

	Nombre	Philipping and the second
	Nomore	Pourcentage
Equipements sportifs (hors sports de nature)	965	100,0 %
Avant 1945	1	0,1 %
1945 - 1964	30	3,1%
1965 - 1974	88	9,196
1975 - 1984	149	15,4%
1985 - 1994	235	24,496
1995 - 2004	232	24,096
A partir de 2005	76	7,996
Non déterminé	154	16,0%

Aménagements spécifiques des équipements sportifs



La base RES ne permet pas aujourd'hui de vérifier l'existence de sièges sociaux d'associations sportives dans l'équipement ou de salles de réunion. Ces informations pourraient être utiles car la pratique sportive est aujourd'hui utilisée comme un moyen de socialisation et d'inclusion sociale. La vie associative avec ce qu'elle apporte de valeurs, de fonctionnement démocratique et de vie en collectivité vient renforcer les effets positifs de la seule pratique sportive.

De plus, l'absence de salles de réunion ou de locaux dédiés dans 2/3 des équipements sportifs impacte sur la vie des associations qui organisent leur pratique sportive dans ces espaces : pas de lieu de stockage, difficultés à avoir un siège social, pas d'accueil en présentiel, pas de bureau permettant la professionnalisation des structures (secrétariat, ...).

Répartition par type d'équipement, espaces géographiques et type de disciplines

Bassins de natation	20	Salles de pratique collectives	14
Grands pôles urbains	15	Grands pôles urbains	11:
Espaces péri-urbains	0	Espaces péri-urbains	
Autres espaces	0 5	Autres espaces	27
Autres bassins aquatiques	1	Terrains de grands jeux	190
Grands pôles urbains	1	Grands pôles urbains	140
Espaces péri-urbains	0	Espaces péri-urbains	9
Autres espaces	0	Autres espaces	41
Courts de tennis	98	Equipements ext. /	
Grands põles urbains	75	Petits terrains accès libre	395
Espaces péri-urbains	8	Grands pôles urbains	274
Autres espaces	15	Espaces péri-urbains	24
Autres équipements sportifs	118	Autres espaces	97

1 422 Activités pratiquées dans 965 équipements (Hexagone 472 400 act. pour 264 402 équip.)

Répartition de l'ensemble des activités pratiquées p	ar type d'activité
--	--------------------

	Martinique	Hexagone	1	Martinique	Hexagone
Basketball	13,4 %	8,3 %	Badminton	1,4 %	2,4 %
Football	12,7 %	11,9 %	Activités de forme et de santé	1,5 %	3,1 %
Handball	10,5 %	6,0 %	Tir	1,3 %	0,7 %
Athlétisme	8,4 %	3,4 %	Etudes et sports sous-marins	1,3 %	0,4 %
Volleybali	7,8 %	3,6 %	Gymnastique volontaire	1,1 %	2,7 %
Tennis	7,3 %	10,4 %	Voile	0,9 %	0,5 %
Pétanque et jeu provençal	5,5 %	4,8 %	Equitation	0,7 %	6,9 %
Gymnastique	5,2 %	3,5 %	Rugby	0,6 %	0,9 %
Natation	3,2 %	2,4 %	Randonnée pédestre	0,4 %	4,0 %
Danse	2,7 %	2,6 %	Roller skating	0,3 %	1,2 %
Judo-jujitsu, kendo et ass.	2,5 %	1,7 %	Cyclisme	0,2 %	2,2 %
Canoë-kayak	2,3 %	1,0 %	Boxe	0,2 %	0,4 %
Tennis de table	1,8 %	1,9 %	Montagne et escalade	0,1 %	1,2 %
Haltérophilie, musculation, force	1,5 %	1,6 %	Tir à l'arc	0,1 %	0,8 %
Karaté et arts martiaux affinitaires	1,5 %	1,0 %	Autres disciplines	3,7 %	6,8 %

Pression d'utilisation des équipements (au regard de la variété des disciplines pouvant y être pratiquées)

La pression d'utilisation des activités pratiquées dans les salles de pratique collectives en équipements couverts ou en extérieur n'est pas seulement due à la typologie des activités. A celle-ci s'ajoutent la diversité des publics (scolaires, clubs, écoles municipales des sports, ACM, ...), le volume des pratiquants et le nombre de créneaux utilisés.

On note également l'utilisation de ces équipements par d'autres activités qui n'ont pas de salles dédiées dans la commune (Tennis de Table, Gymnastique). La pression exercée sur les équipements couverts est d'autant plus forte quand les équipements extérieurs ne le sont pas : nous avons 1 équipement couvert pour 3 équipements non couverts en Martinique pour la pratique des sports collectifs de petits terrains.

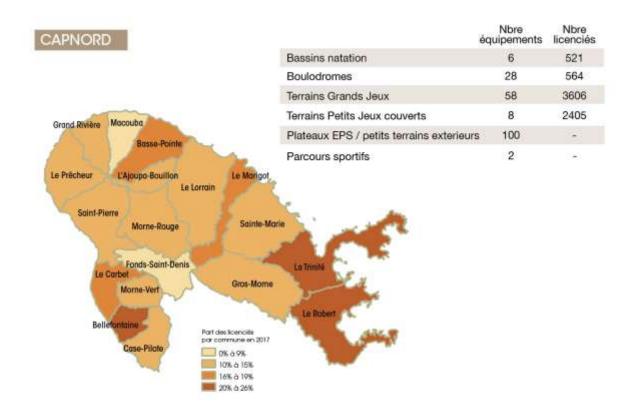
Exemple:

Sports collectifs de petits terrains

143 Salles de pratique collectives - 395 Equipements extérieurs / petits terrains

Sports Pratiqués: Basketball, Handball, Volleyball et Badminton (soient 77 clubs et 6 330 licenciés en 2018)

Caractéristiques des EPCI par commune :



	Population 2017	Nbre licenciés	Part licenciés	Nbre clubs	Nbre équipements
Bellefontaine	1 721	440	25,5 %	6	10
Basse-Pointe	3 026	486	16 %	5	16
Case-Pilote	4 454	691	15,5 %	12	12
Fonds St-Denis	730	50	7 %	1	3
Grand-Rivière	721	78	11 %	1	3
Gros-Morne	9 869	1374	14 %	21	16
L'Ajoupa-Bouillon	1 874	196	10 %	3	4
Le Carbet	3 535	618	17,5 %	12	18
Le Lorrain	6 878	993	14 %	14	23
Le Marigot	3 196	537	17 %	9	15
Le Prêcheur	1 304	176	13,5 %	3	8
Le Robert	22 179	4 567	20 %	52	50
La Trinité	12 243	2 888	23,5 %	36	53
Macouba	1 074	93	9 %	1	3
Morne-Rouge	5 114	656	13 %	13	14
Morne-Vert	1 834	220	12 %	4	7
Sainte-Marie	15 932	1 874	12 %	28	43
Saint-Pierre	4 123	521	12 %	13	18





Part des licenciés par commune en 2017

and the same of	
Les Anses d'Arlet	
CHOCKET A BOND WINE	Le Diame

Sainte-Luce

Mhra

Nhra

Le Marin

Sainte-Anne

	Population 2017	Nbre licenciés	Part licenciés	Nbre clubs	Nbre équipements
Ducos	17 367	2595	15 %	24	39
Les Anses d'Arlet	3 587	623	17 %	11	8
Le Diamant	5 642	971	17 %	16	13
Le François	16 949	3 142	18,5 %	39	32
Le Marin	8 791	1 196	14 %	18	19
Les Trois-Ilets	7 339	1 683	23 %	30	30
Le Vauclin	8 844	1 488	17 %	19	11
Rivière-Pilote	11 935	1 681	14 %	18	17
Rivière-Salée	12 168	1 764	14,5 %	32	29
Saint-Anne	4 298	610	14 %	18	29
Saint-Esprit	9 432	1 269	13,5 %	17	25
Sainte-Luce	9.816	1 616	16.5 %	31	20

	2017	licenciés	licenciés	clubs	équipements
Fort-de-France	80 041	12 458	15,5 %	205	214
Le Lamentin	39 809	6 517	16 %	99	69
Schoelcher	19 997	3 420	17 %	48	85
Saint-Joseph	16 232	2 424	15 %	23	37



	Nbre équipements	Nbre licenciés
Bassins natation	11	1661
Boulodromes	42	628
Terrains Grands Jeux	60	3644
Terrains Petits Jeux couverts	30	2820
Plateaux EPS / petits terrains exterieurs	117	
Equipements d'athlétisme		
Salles de combat		
Parcours sportifs / santé	3	21

QUELQUES PRECONISATIONS POSSIBLES

- Définir un plan stratégique de construction et de rénovation des équipements sportifs dans le cadre plus général du Contrat de Convergence et de Transformation et des Schémas de Cohérence Territoriale
- Moderniser et développer les infrastructures en optimisant la mobilisation des crédits disponibles pour appuyer les politiques de rénovation et de transition écologique, et en mutualisant de manière concertée les financements des acteurs
- Développer une offre d'équipements de proximité répondant aux besoins des acteurs du sport et de la population qui en bénéficiera (concertations locales, ...)
- Construire une offre partagée d'équipements structurants favorisant leur utilisation optimale et leur complémentarité sur un même bassin de vie (accueil de publics différents sur l'ensemble des créneaux possibles)
- Mutualiser les équipements sportifs déjà existants pour optimiser leur utilisation, ceci avant de prévoir la création de nouvelles infrastructures
- Introduire les sites de pratique des sports de nature dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du territoire et s'appuyer sur la CTESI (Commission Territoriale des Equipements, Sites et Itinéraires) et le Plan découlant de son travail (PTESI) pour définir la stratégie de développement de ces activités, ainsi que son financement

2- Sport de Haut-Niveau

Cette thématique, en Martinique, fait l'objet d'un travail collaboratif depuis de nombreuses années. En effet, la Conférence Régionale du Sport de Haut-Niveau se réunit plusieurs fois par an sous sa forme restreinte ou élargie afin d'apporter les solutions structurelles et financières adaptées aux dossiers traités. Une évolution est en cours avec la mise en place de la Maison Régionale de la Performance qui sera située dans l'enceinte de l'IMS. Des actions nouvelles devraient voir le jour avec une gouvernance basée sur la démarche collaborative antérieure.

Acteurs

- · La Collectivité Territoriale de Martinique
- · l'Etat : Préfecture et Rectorat
- · Le Mouvement Sportif
- Le monde économique

Ressources / Données

Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS) - Ministère des Sports

Outil de référence du sport français, il s'agit d'une base de données qui référence tous les sportifs listés en France ainsi que les sportifs non listés, inscrits dans une strucutre du Projet de performance fédéral. Tout sportif voulant être inscrit sur l'une des trois listes ministérielles (SHN, espoirs ou collectifs nationaux) a l'obligation de remplir et de mettre à jour le PSQS.

Il a pour but d'accompagner le sportif tout au long de sa carrière et de le suivre sur trois axes : vie sportive, vie scolaire / professionnelle, vie quotidienne.

DRAJES Martinique

Données internes

DEFINITIONS

Sport de Haut-Niveau

Représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut-niveau.

Le sport de haut-niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- · La reconnaissance du caractère de haut-niveau des disciplines sportives
- · Les projets de performance fédéraux
- · Les compétitions de référence
- · La liste des sportifs de haut-niveau

Projet de Performance Fédéral (PPF)

Validé par les instances fédérales nationales et le Ministère chargé des Sports. A vocation à être décliné sur deux olympiades 2017-2024. Doit comprendre deux programmes distincts :

- un programme d'excellence qui prend en compte la population des sportifs de haut niveau et du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population ;
- un programme d'accession au haut niveau qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs en liste de sportif Espoir en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux.

Cette déclinaison en deux parties distinctes et complémentaires devra permettre de mieux prendre en compte l'ensemble des dispositifs mis en œuvre de manière singulière au sein de chaque fédération.

Cette présentation devrait faciliter sa compréhension par l'ensemble des acteurs de la politique nationale du sport de haut niveau, l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises.

PROBLEMATIQUES

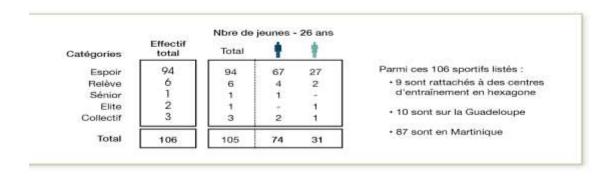
Le sport de haut-niveau en Martinique est confronté à plusieurs problématiques :

- Il concerne essentiellement les filières d'accession au haut-niveau. Très peu de sportifs sont sur les listes élites dans une logique d'excellence. Il n'englobe pas le sport professionnel, très peu représenté de toute manière sur le territoire. Les années scolaires de ces jeunes se déroulent dans des conditions peu favorables au double projet sportif et scolaire au regard de l'absence d'aménagement réel prenant en compte leurs spécificités.
- Notre territoire fournit de nombreux membres des équipes de France sans pouvoir pour autant continuer à les former sur place.
- Les cadres techniques sur le territoire n'ont pas la culture de l'excellence sportive ni la possibilité de se former pour l'acquérir.
- Les équipements actuels ou leur fonctionnement ne sont pas adaptés pour accueillir les sportifs de haut-niveau nécessitant une adaptation forte de ceux-ci à leurs contraintes (volumes d'entrainements, horaires et équipements matériels spécifiques, ...).

Données

Sport de haut niveau et encadrement du sport fédéral

	ANTILLES-GUYANE	MARTINIQUE	GUADELOUPE	GUYANE
Nombre de sportifs en lien avec le sport de haut niveau (données au 17 déc. 2018)				
Sportifs en catégorie Élite	5	3	2	0
Sportifs en catégorie Senior	8	3	5	0
Sportifs en catégorie Jeune (relève)	21	5	15	1
Sportifs en catégorie Reconversion	0	o	o	0
Nombre total de sportifs de haut niveau	34	11	22	1
Sportifs en catégorie Espoir	223	75	123	25
Sportifs en collectif national	16	5	4	7
Projets de performance fédéraux selon le type de programme (données au 17 déc. 2018)				
Ensemble des projets de performance fédéraux (PPF)	31	10	17	94
Projets de performance fédéraux "Accession"	30	10	16	4
Projets de performance fédéraux "Excellence"	1	0	1	0
Encadrement du sport fédéral - Nbre de Conseillers techniques nationaux et régionaux affectés dans les services déconcentrés (données au 1° sept. 2018)				
Ensemble	15	3	10	2
Hommes	12	2	9	1
Femmes	3	1	1	1



Ensemble des structures régionales permettant l'entraînement des meilleurs sportifs martiniquais dont celles inscrites dans les projets de performance fédéraux

		(\$18000AQAC)	Effect	if total	Part des femmes (en %)		
Sport	Structure	Inscrite dans le PPF	2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021	
Athlétisme	Pôle ?	oui	0	-	72	0.0	
Basket	Pôle Espoir Pôle Outre-Mer	oui	24 30	24 31	46 47	50 52	
Cyclisme	Pôle Outre-Mer	*	0	7		0	
Escrime	CREFED Fleuret CREFED Epée	oui 2018 -	12	2 5	42	0 20	
Football	Pôle Outre-Mer	*	25	24	24	0	
Gymnastique	Pôle Outre-Mer	12	7	7	100	100	
Handball	Pôle Espoir Féminin Pôle Espoir Masculin	oui oui	15 23	11 25	100	100	
Judo	Pôle Espoir Centre Régional d'Entraînement	oui 2018 oui 2018	15	14 18	15	21 17	
Natation	CAF	oui 2018	6	8	17	37	
Rugby	Centre de Perfectionnement	oui 2019		11	85	0	
Surf	Pôle Espoir	oui 2018	2	10	15	30	
Tennis	Pôle Outre-Mer	5	5	13	0	69	
Voile	Dispositif Régional d'Entraînement	oui 2018	9	17	11	18	
Volley	Pôle Outre-Mer		16	18	44	56	



L'une des difficultés majeures que doit affronter le jeune sportif de haut-niveau lorsqu'il quitte le territoire pour poursuivre son double projet ou sa carrière sportive, est l'éloignement de la sphère familiale et ce, d'autant plus lorsqu'il est très jeune.

Les acteurs accompagnant ces jeunes s'accordent sur le fait qu'il est judicieux de permettre aux jeunes de rester le plus longtemps possible sur le territoire et d'accompagner le départ par des phases de transition adaptées à chacune des disciplines.

<u>Ex.</u>: la ligue d'escrime met en place un dispositif de familles d'accueil pour les jeunes à très haut potentiel. Ils sont intégrés à la vie de ces familles pendant leur séjour en hexagone sur des temps de stages ou de compétitions, sur plusieurs années.

Quelques préconisations possibles

- Adaptation la plus objectivée possible des financements des structures d'accession au haut-niveau et sur ceux alloués individuellement aux sportifs : modulation des subventions selon les besoins réels, suivi partagé des dossiers.
- Favoriser l'engagement financier des entreprises sous la forme du sponsoring ou du mécénat dans le cadre de partenariats individuels avec les sportifs.
- Constitution d'une équipe de chefs d'établissements impliqués dans la réussite du double projet de leurs élèves par la mise en place d'un environnement favorable (emplois du temps, internat...): profilage des postes, formation, valorisation dans leur carrière, ...
- Repérage des équipements cibles essentiels aux entraînements pour adapter les installations à la pratique de haut-niveau, financer leur rénovation et leur accessibilité : modifier les revêtements de sol, ouvrir des créneaux non conventionnels (tôt le matin ou en soirée), investir dans du matériel innovant, ...
- Délocalisation de formations INSEP en Martinique pour favoriser une dynamique collective de formation professionnelle continue des entraîneurs associés aux structures d'accession : entraîneurs de pôle espoir, de POM, de clubs partenaires.
- Mise en place de la plateforme d'accompagnement médical / paramédical des sportifs de haut-niveau : évaluation, prévention, suivi longitudinal, réathlétisation, ...
- Constitution d'un réseau d'accueil des sportifs de haut-niveau martiniquais dans l'hexagone (CREPS avec référent Antilles, familles d'accueil, ...). Information auprès des responsables de structures et des jeunes.

3- Vie Associative

La Vie associative traduit la dynamique de création des associations sportives, mais également celle développement des activités du nombre de licenciés de bénévoles et sur notre territoire. Elle présente des caractéristiques mouvantes dans le temps et dans l'espace ; cet état des lieux propose donc des données évolutives selon les années et les secteurs géographiques. La Martinique voit un développement fort de la pratique sportive informelle depuis quelques années, phénomène amplifié par la crise sanitaire actuelle. Il est intéressant de poser une réflexion autour de cette caractéristique et d'en mesurer les conséquences au regard de la vie associative.

Acteurs

- Préfecture et services de l'Etat (DEETS, DRAJES, ...)
- · CTM / EPCI
- · CTOSMa / Mouvement sportif (ligues / comités / associations sportives)

Ressources / Données

DRAJES : Données internes

INJEP / MEOS : Fiches régionales Jeunesse, Sport 2020

INSEE : Les associations en France en 2018

Recherches et Solidarités : La France Bénévole 2018 - France Associative 2018

L'essentiel de la vie associative en Martinique 2019

Ressources / Données

La vie associative

Est caractérisée par deux grands principes : apporter une réponse à un besoin collectif et cultiver le lien social. Elle permet aux individus engagés de développer des savoirs-être et des savoirs-faire utiles à titre individuel ou collectif.

Le mouvement sportif

Regroupe l'ensemble des associations sportives et de leur représentation au niveau départemental (comités), régional (ligues) et nationale (fédération). Il est représenté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il est l'interlocuteur des pouvoirs publics et de la société civile et mène des actions d'intérêt commun au bénéfice des fédérations. En Martinique, les comités et ligues sportives adhèrent au Comité Territorial Olympique et Sportif Martinique (CTOSMa).

L'association sportive

Structure de base du mouvement sportif, est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices.

Bénévole

Toute personne qui s'engage librement pour mener

une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (def. Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993). Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit.

Problématiques

- Le bénévolat, carburant essentiel de la vie associative, est mis à mal depuis de nombreuses années du fait de nombreux facteurs conjugués (développement du salariat, diminution de la disponibilité des individus, augmentation des compétences demandées, ...), et peu de dispositifs sont mobilisés pour valoriser l'engagement bénévole au sein des associations sportives.
- Le turn-over des dirigeants-bénévoles, et les compétences demandées pour tenir ces rôles, ne facilitent pas la dynamique et la structuration de la vie associative sur du moyen et long terme.
- Le manque d'équipements et de locaux adaptés pour installer les sièges sociaux des associations est un frein au développement de la vie associative dans ce qu'elle a de concret au quotidien : réunions, ateliers, échanges formels et informels, accueil de jeunes en service civique, ...

• Le développement de la pratique sportive informelle et du secteur sportif marchand oblige le mouvement sportif à réfléchir sur son évolution à venir et les adaptations nécessaires à celle-ci, sans pour autant perdre de vue ses objectifs et ses valeurs.

Données

Nombre total de licenciés toutes fédérations

2017:55328 - 2019:60808

		2017	A176-950			
	Clubs	Lice H	nciés F	Clubs	Lice H	nciés F
édérations unisport olymiques	466	24 602	11 815	515	24 971	12 489
FF d'athlétisme	38	1324	1411	40	1249	1331
FF d'aviron	13	121	103	10	121	15
FF de badminton	5	217	125	6	242	13
FF de basketball	22	1523	542	22	1405	50
FF de boxe	11	215	87	13	196	7
FF de canoë-kayak	2	98	35	2	205	14
FF de cyclisme	25	978	335	27	964	31
FF d'équitation	9	323	777	10	317	73
FF d'escrime	4	146	88	4	157	9
FF de football	81	9132	805	120	9661	91
FF de gymnastique	18	136	1235	17	115	137
FF d'haltérophilie-musculation	3	46	12	5	47	2
FF de handball	33	1909	1913	33	1614	165
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	32	1838	767	32	1731	75
FF de natation	12	550	727	12	1012	144
FF de taekwondo et disciplines associées	4	147	120	5	136	9
FF de tennis	30	1647	817	28	1526	78
FF de tennis de table	10	213	31	10	230	3
FF de tir	8	392	80	8	429	8
FF de tir à l'arc	8	68	34	3	67	4
FF de triathlon	21	74	33	21	75	5
FF de volle	10	907	301	10	875	32
FF de volleyball	16	278	471	16	310	47
FF de golf	2	288	103	2	344	12
FF de rugby	8	885	211	8	831	19
FF de karate et arts martiaux affinitaires	37	864	493	37	847	47
FF de la montagne et de l'escalade	4	116	75	4	110	7
FF de roller sports	2	52	53	2	54	5
FF de surf	3	114	31	2	87	3

Chiffres 2017	Pop. Commune	Tx licenciés commune	Pop. QPV	Part pop. QPV Commune	Tx licenciés QPV
Fort-de-France	80 041	14,5 %	19 289	24 %	20,6 %
Lamentin	39 809	14,4 %	1 754	4.4 %	3,3 %
Le Robert	22 719	15,8 %	2 031	8,9 %	5 %
Sainte Marie	15 932	10.8 %	1 227	7,7 %	19,5 %

	Clubs	2017 Licen H	iciés F	Clubs	2019 Licer H	ciés F
Fédérations unisport non olymiques	193	3701	1990	182	3489	2172
FF d'aéromodélisme	3	28	0	1	24	0
FF d'aéronautique	0	112	15	3	132	19
FF d'aïkido, d'aïkibudo et affinitaires	12	243	154	11	231	146
FF du sport automobile	4	160	32	4	135	30
FF de ball-trap	0	201	2	6	210	4
FF de billard	1	15	2	1	9	1
FF de box française, savate et associées	7	115	87	7	91	80
FF de danse	0	3	3	2	52	85
FF d'échecs	8	66	14	6	52	12
FF d'études et sports sous-marins	42	551	301	38	483	274
FF de motocyclisme	2	51	7	3	56	7
FF de motonautique	1	6	0	2	9	1
FF de pétanque et jeu provençal	49	1279	185	38	1144	182
FF de planeur ultra léger motorisé	1	10	0	1	5	0
FF de la randonnée pédestre	24	398	609	23	363	629
FF de sauvetage et secourisme	2	103	101	2	120	142
FF de spéléologie	1	11	0	1	19	15
FF de squash	1	9	4	1	16	5
FF des Arts Energétiques et Martiaux Chinois	5	35	91	5	28	82
FF de twirling bâton	10	33	254	10	44	343
FF de vol libre	11	26	3	8	31	3
FF de kick-boxing, muay-thaï et associées	В	234	114	9	222	110
Nombre total de licenciés		5	691		5 661	
Fédérations multisports	223	7728	5492	233	9715	7972
FF éducation physique / gymnastique volontaire	25	62	919	27	140	1479
FF entrainement physique monde moderne	0	4	16	0	0	0
FF du sport travailliste	0	1	2	1	19	6
F des clubs sportifs et artisitiques de la défense	3	931	754	3	918	744
F nationale du sport en milieu rural	0	0	0	7	36	44
F sportive et culturelle de France	3	3	42	3	0	64
F sportive et gymnique du travail	4	33	30	4	11	7
F sportive de la police française	0	0	0	3	16	2
Union française des oeuvres laïques (UFOLEP)	43	845	130	34	704	82
FF du sport d'entreprise	9	897	340	17	960	523
F sportive des ASPTT	1	303	153	1	462	161
FF handisport	10	94	33	10	77	38
FF du sport adapté	1	3	1	1	3	1
FF du sport universitaire	2	81	23	2	8	4
Fédération sportive Educative Catholique (UGSEL)	7	36	27	9	24	19
Union nationale des clubs universitaires	0	1	0	0	1	0
Union nationale du sport scolaire	75	3936	2555	78	4330	2778
Union sportive de l'enseignement du 1 ^{er} degré	36	498	467	33	2003	2017

Tableau comparatif - Disciplines les plus caractéristiques en termes de pratique et d'évolution du nombre de licenciés entre 2016 et 2019

		Total licenciés	н	F
Perto de licenciós	FF de tennis	- 21%	- 23%	- 10%
	UFOLEP	- 19%	- 17m	-37%
	FF de basket	- 16%	- 11%	- 29%
	FF de natation	- 15w	+23%	-8m
	FF de cyclisme	- 11%	- 14%	- A%
	FF de pétanque	- 0%	- 12%	+201
	FF Handisport	5.9m	- 18m	+ 15%
	FF d'athlétisme	- 8%	-12%	-5%
	FF de judo	-46	- 5%	-1%
Stabilità	FF d'équitation	-2%	-1=	-3%
	FF de rugby	- 156	- 10%	+ 73%
	FFCSA Défense	- 150	- 156	- 116
	FF d'escrime	+0=	+ 1%	-2%
	FF de handball	€3m	-6%	+ 10%
Gain de licenciés	FF de danse*	+6750%	+5100%	+6400%
	FF de golf	- 92-	+ 00-	+ 102%
	FF de canoë-kavak	+ 01%	+ 56%	+ 170%
	FF EPGV	+65%	+ 120%	+ 61%
	FF de gymnastique	+ 63%	- 14%	+75%
	FF de volleyball	+ 40%	+ 38%	+ 41%
	FF de boxe	- 40%	= 45m	+27%
	FF de tir	= 30	+ 28%	+ 38%
	FF Sport entreprise	+ 20%	+7%	+ 54%
	FF d'aviron	+7%	-10%	+ 26%
	FF de volle	+7%	+10	+27%
	FF de football	+6%	+ 3%	+ 35%

Les disciplines olympiques dans lesquelles on observe une baisse significative de licenciés sont historiquement en tête de classement des nombres de licenciés/ligue en Martinique (Athlétisme, Basket, Natation, Tennis, Cyclisme). Le volume de perte sur ces disciplines sur cette période est conséquent, près de 2000 licenciés. Seul le Football continue à progresser et à se maintenir à la première place en nombre de licenciés.

Par contre, sur l'ensemble des fédérations olympiques on observe une augmentation de 5% de la prise de licence soit l'équivalent de 2000 licenciés, ce qui signifie que d'autres ligues ont bénéficié d'une augmentation du nombre de leur licenciés (Canoë-Kayak, Gymnastique, Boxe, Volley-Ball, ...). Parmi les sports non olympiques, on note une baisse de 2000 licenciés sur la même période, due en partie au départ de 4 fédérations en disciplines olympiques (Breakdance, Escalade, Skate, Surf). L'augmentation des licenciés dans les fédérations multisports est expliquée par la prise de licences dans les grandes fédérations scolaires (UNSS + 617 soit +10% et USEP + 3055 soit +317%), et le développement sur la période du sport en entreprise (+246 soit +20%) et de la gymnastique volontaire

(+638 soit +65%).

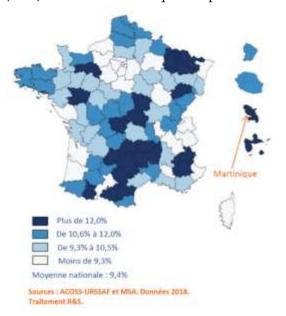
Economie sociale et solidaire

Les emplois représentent, en 2018, 12,2% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé, pour une moyenne nationale de 9,4%. Encadrés et soutenus par des bénévoles, 9 380 salariés travaillent dans les associations du département.

Ils sont proportionnellement plus nombreux dans les loisirs et la culture qu'au plan national en 2018

- · loisirs 1,8% contre 1,3% au national
- culture 3,7% contre 2,6% au national

On dénombre 785 associations employeurs. Moins de la moitié d'entre elles, soit 41%, emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement nettement moins nombreuses qu'au plan national (53%). 43 associations emploient plus de 50 salariés.





Quelques préconisations possibles

- Des dispositifs existent déjà pour valoriser l'engagement des bénévoles, mais une réflexion régionale concertée pourrait permettre d'envisager des propositions adaptées et applicables, regroupées dans le cadre d'une entrée unique bénévoles (logique de guichet unique). Elle pourrait aboutir également à un dispositif régional innovant.
- Une offre de formation annuelle à plusieurs niveaux d'entrée permettrait aux bénévoles de trouver les ressources adaptées à leur typologie d'association (textes réglementaires et sites de référence /outils dématérialisés / foire aux questions / bonnes pratiques / ...).
- Une réflexion préalable à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs ou communaux favoriserait la prise en compte de locaux dédiés à la vie associative. Ils pourraient être modulables et partageables selon les besoins.

4- Emploi professionnalisation

Le champ de l'emploi et de la professionnalisation des structures de la branche sport est par essence à la croisée des compétences et prérogatives de plusieurs partenaires et il est aussi particulièrement soumis à de nombreux enjeux structurants pour l'individu et pour l'entreprise. Il est également le lien entre la formation et la vie associative. En Martinique, plusieurs projets innovants et collaboratifs ont déjà eu lieu et ont révélé la capacité des acteurs du territoire à se rejoindre pour mutualiser leurs prérogatives et leurs moyens pour optimiser l'efficacité des dispositifs.

Acteurs

- Préfecture et services de l'Etat (DEETS, DRAJES, DM, ...)
- · CTM / EPCI
- AGEFMA
- · Pôle Emploi / Missions Locales
- DLA

Ressources / Données

INJEP / MEOS / CEREQ : Etudes réalisées par les Observatoires ou sur demande

du Ministère chargé des Sports - Consultables sur les sites dédiés

DRAJES: Données internes

Observatoire DRAJES: Etudes réalisées par l'Observatoire de 2010 à 2020

Définitions

Emploi

Cette notion suppose l'existence d'une activité permettant le lien entre un employeur et un employé. Il s'agira donc de s'assurer que l'activité génère des produits financiers suffisants permettant l'existence pérenne de ce lien.

Professionnalisation

C'est l'évolution d'une activité ou d'un métier en une véritable profession (compétences plus élevées, salaire, formation initiale, diplômes, ...). Elle tend à faire entrer dans le salariat une activité informelle ou à faire monter en gamme le service offert par telle profession et relever d'autant le revenu de ceux qui l'exercent.

Dans le champ du sport, la professionnalisation n'est que partielle. Elle tend à établir une démarcation entre structures ou en interne à une même association, entre des professionnels qualifiés et des encadrants amateurs. Elle pose également la question de la fonction employeur qui n'est pas une donnée initiale à celle du dirigeant bénévole.

Problématiques

- Existence de structures associatives « para commerciales » pour créer l'emploi d'éducateurs sportifs diplômés grâce à la mobilisation des dispositifs de droit commun plus favorables à l'emploi associatif.
- Absence d'offre de formations et de structures accompagnatrices pour soutenir la montée en compétences des employeurs bénévoles : les outils existants sont mal connus et donc peu exploités, le turn-over des dirigeants associatifs laisse parfois l'association en difficulté face à l'emploi existant, les relations employeurs/employées peuvent être mal gérées du fait des fossés culturels et fonctionnels créés entre professionnels et amateurs
- Coexistence des encadrants professionnels et amateurs au sein d'une même structure associative : les bénévoles exigent des indemnisations parfois à hauteur de véritables rémunérations mettant ainsi les associations en situation illégale, les salariés, souvent cooptés au sein de l'entourage de l'association, ont des difficultés à opérer leur «changement de place», l'organisation entre les professionnels et les bénévoles ne respectent pas des règles claires, légitimées par l'expérience, l'ancienneté ou l'autorité des individus et non pas par le statut ou les prérogatives du diplôme.

Données

Salariés du secteur privé dans les activités associées au sport au 31 décembre 2017



Le secteur privé dans le secteur sportif regroupe les associations du secteur non marchand et l'ensemble des structures commerciales du secteur marchand.

Emploi secteur privé non marchand

En Martinique en 2012, on comptait 352 salariés au sein des associations sportives. En 2019, ils étaient 330. La légère diminution du nombre de salariés entre ces deux dates peut être expliquée par la mobilisation des contrats aidés du Plan de Relance des années 2007-2012 par les associations sportives, pour créer des postes administratifs qui ne seront pas pérennisés par la suite. Les pérennisations ont été effectives essentiellement sur les postes d'éducateurs sportifs.

Le nombre d'associations sportives employeurs peut varier du simple au double (ex. 72 en 2012, 144 en 2015) car l'embauche au sein des associations dépend de plusieurs facteurs :

- · compétences avérées des dirigeants sur les problématiques de gestion salariale,
- · continuité de la professionnalisation de la structure indépendamment du changement de bureau,
- existence de dispositifs d'aide à l'embauche favorables,
- existence d'interlocuteurs et d'outils simplifiant les démarches administratives et facilitant l'accompagnement à la fonction employeur.

Emploi secteur privé marchand

Il est représenté par l'ensemble des structures commerciales, quelque soit le statut choisi (société, travailleur indépendant). Les données le concernant sont diffuses car regroupées dans l'intitulé "Autres services marchands" dans les statistiques régionales. On peut néanmoins circonscrire ce secteur en recoupant les données liées à la déclaration des éducateurs sportifs. (cf. p suivante) et celles relatives aux études sectorielles (économie bleue, tourisme sportif, sports de nature, ...) produites par les observatoires régionaux.

FOCUS DONNEES EMPLOI ANS / CNDS

Bilan des aides accordées dans le cadre du CNDS puis des aides ANS de 2011 à 2020

87 structures et 103 postes soutenus sur cette période

Typologie Emploi et Salariés



Durée de soutien

Moins de 5 ans : 47 structures dont 12 Ligues/Comités (Agent de développement pour structuration de la ligue et parfois Agent de développement en 2ème poste après celui de l'entraineur). Soutien à l'emploi dans les clubs

En continu : 22 structures dont 13 Ligues/Comités sur entraineurs de Pôle ou Agents de développement / entraineurs - Autres clubs : Politique de la ville - Sport santé - Territoires isolés

Par période : 8 structures dont 6 Ligues/Comités sur des postes administratifs

Liques et Comités

31 structures soutenues

35 postes dont 23 agents de développement parmi lesquels 6 interviennent aussi en tant qu'entraîneur des structures d'accession au haut-niveau / 6 administratifs / 6 entraîneurs de Pôle

A noter : 13 ligues bénéficient d'un soutien continu sur les postes agent de développement et entraîneur de pôle depuis au moins 15 ans

Montant total des aides versées de 2011 à 2020 : 2 226 199 €

Les plus aidées : Tennis, Natation, Handisport, Football, Handball, Gymnastique

2 postes en moyenne - Montant moyen de 180 000 €

Aides non dégressives (12000 € annuels par poste)

Associations sportives

56 structures soutenues

68 salariés dont 4 agents de développement / 3 administratifs / 61 éducateurs

Montant total des aides versées de 2011 à 2020 : 2 261 146 €

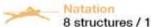
Aides majoritairement dégressives sur une durée conventionnelle (2 à 4 ans).

Quelques structures en Politique de la Ville sont aidées sur une durée plus longue du fait des spécificités du public accueilli.

Disciplines engagées dans une dynamique de professionnalisation

Volumes salariés et financier





8 structures / 12 postes / 595 459 €



2 structures / 4 postes / 354 000 €



8 structure / 9 postes / 291 143 €

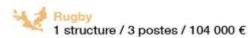












Selon la politique de développement conçue au niveau des ligues et de la fédération délégataire, la professionnalisation de la discipline se traduit par une concentration des emplois sur la ligue ou le comité régional (ex. football, rugby), ou un déploiement au niveau des structures affiliées (ex. gymnastique).

Certaines disparités s'expliquent également par l'existence d'une professionnalisation du secteur depuis de très nombreuses années du fait des politiques publiques (ex. gymnastique volontaire / sport santé), ou d'une activité commerciale concommitente à la vie associative de la structure (ex. natation, tennis, voile).

Les deux explications ci-dessus peuvent se cumuler.

Handisport 1 structure / 2 postes / 209 600 €

L'accompagnement adapté des personnes en situation de handicap pour leur permettre de vivre de manière inclusive se décline en Martinique par le soutien continu de deux emplois au sein du Comité Territorial Handisport. Les actions de ces salariés favorisent le développement de l'offre de pratique sportive au sein de structures dédiées à ces publics et d'associations sportives «classiques» : encadrement adapté, formation d'éducateurs sportifs, conventionnement avec des ligues valides.

SAPhyR 1 structure / 1 poste / 94 000 €

Le dispositif SaPhyr (Santé par l'Activité Physique Régulière) est coordonné depuis presque 10 ans par une salariée dont le poste a été porté successivement par 3 associations différentes. Il s'adresse à un public pour qui il est nécessaire en terme de santé de pratiquer une activité physique régulière, et ce sur les conseils de leur médecin traitant.

Les actions de la salariée conjuguent accueil, évaluation et remise en activité des pratiquants grâce à un réseau d'éducateurs APA (Activités Physiques Adaptées), et formation des éducateurs sportifs en activité (bénévoles ou professionnels) afin d'optimiser la prise en charge des pratiquants dans le réseau sportif traditionnel.

31 Emplois ANS soit 30% ont pris le relais de dispositifs de droit commun (contrats aidés CUI/CAE, emploi jeune) pour stabiliser et développer l'emploi et l'activité dans la structure. Ces associations sportives ont ainsi bénéficié de 6 ans de soutien financier de l'Etat. Ce relais est efficace dans le cadre du développement territorial (ex. Nord Atlantique ou Nord Caraïbes) ou du soutien à la mise en place d'activités nouvelles vers des publics non captifs (ex. gymnastique volontaire).

FOCUS DONNEES EDUCATEURS SPORTIFS

Diplômes, statuts, disciplines, territoires

Le Code du Sport impose que les éducateurs sportifs rémunérés soient titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP* et d'une carte professionnelle à jour attestant de leurs qualifications et de leur honorabilité.



La multiplicité des diplômes dépend de chaque activité sportive. Depuis l'intégration au RNCP des diplômes fédéraux ou de branche (Certificat de Qualification Professionnelle), de nombreux éducateurs exercent dans le cadre des prérogatives obtenues au titre de ces qualifications. En Martinique, on observe la prédominance des anciens et nouveaux diplômes d'Etat (BEES / BPJEPS). Pour autant, le football avec son Titre à finalité professionnelle, et certaines autres activités (aviron, gymnastique, gymnastique volontaire, tennis, voile) avec leur CQP ad hoc, permettent la professionnalisation de leurs éducateurs sportifs.

- 171 structures dans le champ du sport ont au moins 1 salarié 68 sociétés (SARL, EURL, ...) / 86 associations / 17 collectivités territoriales ou assimilées
- 209 travailleurs indépendants exercent sous ce seul statut ou avec un double statut Indépendant / salarié.

Exonération LODEOM

L'exonération bénéficiant aux employeurs situés en Outre-mer, dite "Exonération Lodeom" a été modifiée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, suite à la suppression du CICE au profit de l'extension de la réduction générale de cotisations applicable aux cotisations et contributions dues pour les périodes d'emploi courant à compter du 1er janvier 2019. Plusieurs barèmes d'exonération sont applicables en fonction de la situation de l'entreprise : secteur d'activité, taille de l'entreprise, chiffre d'affaires et localisation. Ils sont applicables pour l'ensemble des structures du champ sportif dans les mesures dites :

- de compétitivité : tous types de structures employeuses inférieures à 11 salariés ex : associations sportives employeuses avec des salariés éducateurs sportifs / agents de maintenance / agents de développement / personnels admistratifs
- de compétitivité renforcée : structures appartenant aux champs du tourisme et des activités de loisirs associées à celui-ci
 - ex : structures de plongée employeuses de moniteurs de plongée / agents d'accueil

- Développer une offre de formation professionnelle répondant aux besoins du territoire. Pour cela il est possible de s'appuyer sur les données remontées par les études de l'observatoire de la DRAJES et de l'OPCO de branche (AFDAS), et par celles menées par Pôle Emploi et l'AGEFMA pour alimenter les discussions et éclairer les décisions prises dans le cadre notamment du CREFOP Martinique, structure dans laquelle sont présents de nombreux acteurs.
- Développer une offre de formation continue à l'attention :
- Des bénévoles dirigeants des associations sportives
- Des éducateurs sportifs salariés et indépendants ceci afin de leur apporter de manière régulière des informations actualisées et opérationnelles sur les outils et les dispositifs qu'ils peuvent mobiliser.
- Créer et animer une entité regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par l'emploi et la professionnalisation du champ sportif pour proposer des solutions adaptées et un accompagnement pertinent au regard des problématiques territoriales soulevées.

5- Sports de nature / Tourisme sportif

Le territoire de la Martinique dispose d'un potentiel naturel riche permettant une offre diversifiée en termes de sports de nature en milieu terrestre, aquatique et nautique. Par voie de conséquence, il est une destination attrayante pour le tourisme sportif, vert ou bleu. Les initiatives localisées de collectivités territoriales ou de professionnels impliquent un développement hétérogène de certaines disciplines ou territoires, en termes d'offre de pratique et d'aménagement des sites.

Acteurs

- · La Collectivité Territoriale de Martinique
- · L'Etat : Préfecture et Rectorat
- Les gestionnaires d'espaces
- · Le Mouvement Sportif
- · Les socio-professionnels
- · Les pratiquants

Ressources / Données

Pôle Ressources National Sports de Nature Ministère chargé des sports : Ressources sur les Sports de Nature

Observatoire de la DRAJES Martinique :

Etudes Sports de Nature et Tourisme Sportif - 2018

Diagnostic des Pratiques Beach – 2014 : *Comité Martiniquais du Tourisme* Observatoire du Tourisme : Etudes, Bilans annuels, Données sectorielles

Définitions

Sports de Nature

Ils s'exercent dans des espaces, sur des sites et itinéraires, qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des sous-terrains du domaine publique ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des courts d'eau domaniaux ou non domaniaux.

CTESI

La Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires réunit l'ensemble des acteurs publiques, des gestionnaires d'espaces, des représentants des professionnels concernés par l'aménagement du territoire et le développement concerté des sports de nature. Elle a pour objectifs d'impulser une approche globale et pérenne des activités, de structurer la filière des sports de nature et de définir le Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires.

PTESI

Le Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires découle des échanges et des décisions prises dans le cadre de la CTESI. Il prend en compte l'ensemble des règles applicables à l'aménagement du territoire pour favoriser le développement des sites et espaces tout en garantissant leur accessibilité en toute sécurité et en limitant les conflits d'usage.

TOURISME SPORTIF

Un séjour actif dans une environnement naturel préservé en contact avec les éléments. Le pratiquant souhaite s'impliquer physiquement dans sa découverte touristique. Trois valeurs émergentes : donner du sens à ses vacances / respecter la nature / pratiquer des sports accessibles

Problématiques

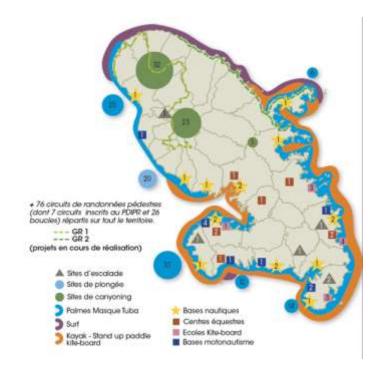
• L'absence de stratégie d'ensemble coordonnée et cohérente est en partie liée à la mise en place très progressive de la CTESI : l'acte juridique de la CTESI a déjà été formalisé.

Cependant, l'arrêté de nomination des membres est en cours de rédaction pour être finalisé en cours d'année 2022. Elle devrait comprendre une trentaine de membres.

- La sécurisation de la pratique est un enjeu primordial, notamment dans le cadre des activités en environnement spécifique qui nécessitent une formation particulière. L'absence d'établissements de formation en Martinique contraint les éducateurs sportifs à se former en dehors du territoire.
- Le développement des Sports de Nature implique de pouvoir conjuguer l'utilisation de l'espace, la protection de l'environnement, l'attractivité du territoire et sa valorisation touristique. La multiplicité des acteurs engagés complique l'aménagement et la gestion des sites de pratique, notamment dans la gestion du foncier du littoral martiniquais.
- La présence sur le territoire d'espaces protégés et de réserves naturelles contraint le développement du tourisme sportif puisqu'il est impératif de préserver les espaces naturels et la biodiversité, tout en élargissant l'offre touristique. Une problématique qui se retrouve notamment dans le cadre de l'organisation de grands événements sportifs (ex. : Ultra Trail Trans Martinique)

Données

Sites de pratique sports de nature



Nautique

Voile, Surf, Kayak, Stand-up Paddle, Aviron, Ski Nautique, Kite Board, Motonautisme

Subaquatique

Plongée sous-marine, Palmes Masque Tuba

Terrestre

Randonnée, Canyoning, Trail, VTT, Course à pied, Equitation, Escalade

Aérien

Sites de pratiques Beach

Les caractéristiques de ces sports sont qu'ils se pratiquent sur un espace public naturel souvent aménagé pour elles et/ou proche d'un espace urbain dans lequel ils sont intégrés.

Ils sont la déclinaison spécifique sur le sable de sports pratiqués en salle ou en terrains aménagés. Ils utilisent la plage quand l'espace reste naturel (installation provisoire des terrains de jeux) ou un lieu aménagé avec du sable rapporté dans un espace urbain.

Lieux de pratique (aménagés ou usuels)

Villes	Nombre sites	Activités pratiquées
Saint-Pierre	1	BT-BV-W-SB-BS-BR
Le Carbet	4	BT-BV-W-SB-BS-BR
Schoelcher	2	BT-BV-W-SB-BS-BR
Fort-de-France	1	BT-BV-W
Les Trois Rets	2	BT-BV-W
Les Anses d'Arlet	1	BT-BV-W
Le Diamant	2	BT-BV-W
Sainte-Luce	1	BT-BV-W-SB-BS-BR
Le Marin	1	BT-BV-W
Sainte-Anne	2	BT-BV-W-SB-BS-BR
Rivière Pilote	1	BT-BV-W-SB-BS-BR
Le Robert	1	BT-BV-W
La Trinité	5	BT-BV-W-SB-BS-BR
Sainte-Marie	1	BT-BV-W-SB-BS-BR

Activités susceptibles d'être pratiquées

Beach Tennis BT Beach Volley BV Wrestling (lutte) W Sandball (Handball) SB Beach Soccer BS Beach Rugby BR

Etablissements

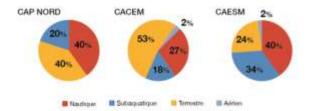
267 établissements spécifiques Sports de Nature sont recensés en Martinique en 2017. On peut y ajouter les établissements multisports qui proposent des sports de nature en complément de leurs activités principales ce qui donne 281 établissements au total.

Répartition par EPCI

	Nautique	Subaquatique	Terrestre	
CACEM	17	11	33	61
CAP NORD	31	16	31	78
CAESM	58	49	35	142
Total Etablissements	106	76	99	281

La CAESM concentre 50% des établissements proposant des Sports de Nature, 64,5% des établissements de plongée et 55% des établissements nautiques. Seules les activités terrestres sont réparties également sur le territoire.

Répartition des types d'activités par EPCI



La forme juridique des établissements varie selon la typologie de l'activité, le secteur marchand était très présent en Subaquatique (82%) alors que les activités terrestre sont plutôt proposées par des associations (51%), tout comme la voile (72% de secteur non marchand).

Educateurs

574 éducateurs ayant une carte professionnelle en cours de validité peuvent encadrer les Sports de Nature, soit **54% des éducateurs déclarés en Martinique**.

Les éducateurs de Sports de Nature ont majoritairement plus de 40 ans, une répartition beaucoup plus homogène en France hexagonale avec 17% de moins de 30 ans contre 9% en Martinique.

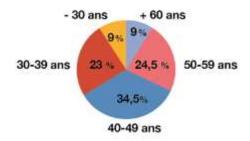
Les femmes sont moins présentes en Martinique dans l'encadrement des Sports de Nature (27% contre 31% en France hexagonale).

Les éducateurs en Martinique sont majoritairement diplômés dans le Nautisme (46%) et en plongée subaquatique (35%).

On note 45% de salariés, 10% de travailleurs indépendants

et 21% cumulant les deux statuts. 24% sont dans des situations de bénévoles, de gérants ou sans activité en lien avec le

diplôme.



Pratiquants

La pratique licenciée est peu significative pour les Sports de Nature puisque ceux-ci ne nécessitent en partie pas de licence ou d'encadrement et sont accessibles librement. On peut néanmoins recenser environ 5250 licenciés de Sports de Nature en Martinique. Les femmes sont plus représentées dans cette catégorie d'activités que dans l'ensemble des sports en Martinique. On les retrouvent notamment en équitation et en randonnée pédestre.

Les licenciés les plus nombreux sur le territoire sont recensés en Randonnée pédestre (22%), en Equitation (21%), en Voile (21%) et en Plongée (20%).

Données Tourisme Sportif

En 2019, la fréquentation touristique en Martinique recule, avec 963 894 touristes, toutes catégories confondues (-7,9% par rapport à 2018) et repasse sou la barre du million de visiteurs, dépassée en 2017 comme en 2018.



- Animer plus activement la CTESI pour impulser une véritable dynamique partenariale au bénéfice du territoire et des acteurs des sports de nature et du tourisme sportif
- Mettre en place un partenariat opérationnel entre le CREPS Antilles et les organismes de formation martiniquais pour déployer les formations en environnement spécifique et faciliter leur accès
- Proposer une offre de formation continue aux éducateurs sportifs du champ des sports de nature et du tourisme sportif pour développer leurs compétences et leur employabilité
- Associer le Comité Martiniquais du Tourisme à la structuration de l'offre sportive pour en faire un axe fort du développement économique du territoire
- Démocratiser l'accès à ces pratiques par des politiques publiques adaptées et des financements ad hoc.

6- Sport Santé Bien-être et Sport sur ordonnance

Le vieillissement de la population martiniquaise et la prévalence de pathologies chroniques font de ces thématiques un enjeu de santé incontournable sur le territoire. Il doit mobiliser l'ensemble des acteurs autour de l'offre de pratique adaptée, de la sensibilisation des publics et des professionnels de santé.

Acteurs

· La Collectivité Territoriale de Martinique

· l'Etat : DRAJES, ARS

• CHU Martinique

• Le Mouvement Sportif

· Association SaPhyR Martinique

Association APASAM

Ressources / Données

Santé Publique France : Baromètre Santé Dom 2014

Agence Nationale du Sport : Extraction subventions 2020

Association SaPhyR : Bilans d'activité 2019 et 2020

Définitions

Sport Santé Bien-être

Il recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant. Ceci conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. Son objectif : améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.

Sport sur ordonnance

La Haute autorité de santé (HAS) reconnait depuis 2011 les activités physiques et sportives comme une thérapeutique non médicamenteuse. La loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est venue consacrer la prise en compte des activités physiques et sportives dans les différentes politiques publiques développées dans le champ de la santé en présentant deux dispositions emblématiques : elle dispose que les activités physiques et sportives participent à la prévention collective et individuelle des pathologies, des traumatismes et de la perte d'autonomie ; elle reconnait également la possibilité pour les médecins de prescrire des activités physiques adaptées à leurs patients souffrant d'une affection de longue durée et permet à différents professionnels, de la santé et du sport, d'intervenir dans le cadre de sa dispensation.

Problématiques

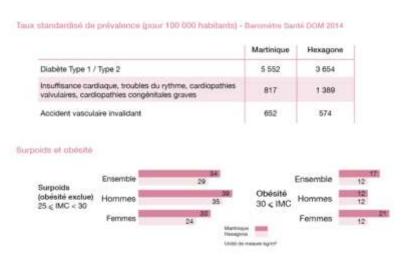
- Manque d'équipements de proximité permettant la pratique libre et régulière (9 parcours de santé / 32 communes)
- Manque d'offre d'activités physiques et sportives adaptées aux personnes nécessitant une prise en charge spécifique du fait leurs pathologies ou de leurs caractéristiques (sédentarité, surcharge pondérale, ...)
- · Manque d'offre de formation initiale ou continue des éducateurs sportifs
- · Absence de politique d'entreprise favorisant la pratique sportive des salariés sur leur lieu de travail
- Mise en oeuvre du sport sur ordonnance : Vide juridique sur la prise en charge financière du sport sur ordonnance (initiative des mutuelles mais aucune généralisation formelle et légale), prescription

aléatoire des médecins qui dépend de leur sensibilité et de leur formation, réseau en construction d'une offre adaptée à l'application de l'ordonnance.

• Structuration en cours de la filière professionnelle des éducateurs sportifs spécialisés dans la prise en charge du sport santé

Indicateurs sanitaires

La lutte contre le surpoids et l'obésité fait partie des enjeux majeurs de santé publique en Martinique. Entre 2005 et 2009, une surmortalité était constatée pour les accidents vasculaires cérébraux, les maladies hypertensives, les cancers de la prostate, le diabète sucré, les maladies endocriniennes et les accidents de la circulation parmi les hommes.



La moitié des Martiniquais (51 %) présentent un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 25 kg/m^2 , dont 17 % de personnes identifiées comme obèses (IMC $\geq 30 \text{ kg/m}^2$). La Martinique, comme les autres DFA, compte une plus grande proportion de personnes obèses qu'en France hexagonale et une situation très contrastée entre hommes et femmes : 11 % des hommes sont obèses en Martinique et 22 % des femmes. Ces taux déclaratifs d'obésité apparaissent cependant inférieurs aux mesures réalisées (ex : en 2008, 16 % parmi les hommes, 27 % parmi les femmes).

Données Sport Santé Bien-être

Lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées est un enjeu de santé publique.

Les Ministères des Sports et des Solidarités et de la Santé ont mis en œuvre une Stratégie Nationale Sport Santé 2019 - 2024 inscrite dans le plan national de santé publique "Priorité Prévention". Elle a pour ambition de remettre les Français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées, et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des APS pour la santé physique et mentale de chacun.

Cette Stratégie Nationale Sport Santé s'articule autour de 4 axes :

- · La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique (Sport sur ordonnance)
- · La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants
- Le renforcement et la diffusion des connaissances

Les Maison Sport Santé: un outil de santé publique

Dispositif lancé en 2019, cet outil permet aux personnes qui en ont le plus besoin de découvrir ou renouer avec la pratique d'une activité physique et sportive et ainsi se donner plus de chances de rester en bonne santé tout au long de leur vie.

Elles sont ouvertes à tous les publics et particulièrement :

- aux personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps
- aux personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques
- aux personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquelles l'activité physique et sportive est recommandée

Maison Sport Santé en Martinique : 10 à fin 2022

Elles sont situées sur l'ensemble du territoire : Carbet, Rivière Salée, le François, Ducos, Lamentin (2) et Fort de France (4).

Le réseau du mouvement sportif

Il existe depuis 10 ans un véritable investissement des fédérations sportive pour autour de la problématique du Sport Santé, impulsé par le Ministère chargé des Sports. Elles déploient sur les territoires, grâce aux ligues et aux associations sportives affiliées, un programme d'action plus ou moins diversifié selon la typologie des disciplines sportives.

En Martinique, certaines ligues se sont investies très fortement dans ce secteur et elles ont accompagné leurs associations dans cette même dynamique.

Pour financer les projets axés vers le Sport Santé, elles peuvent mobiliser des crédits dans le cadre d'Appels à projets nationaux (Agence Nationale du Sport - CNDS) ou régionaux (AAP communs ARS, CGSS, CAF, CTM, DJSCS, ...).

Appels à projets ANS 2020

61 projets

- 13 ligues et comités dont : handisport, Gymnastique volontaire
- 39 associations dont Saphyr Martinique et 5 en gymnastique volontaire

Montant total accordé : 293 057 €

Clubs: 236 710 €

Ligues et comités : 56 347 €

Public visé: 15 300 personnes prévues

- 270 personnes en situation de handicap (2 projets)
- 350 personnes ayant des pathologies (7 projets)
- · 2500 personnes valides (12 projets de prévention de santé ou sport bien-être)

Données sport sur ordonnance

Afin d'encourager à la pratique ou à la prescription de l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique, il convient de s'assurer de la qualité des pratiques proposées et des compétences des professionnels qui doivent intervenir mais aussi de diversifier l'offre de pratiques afin de la personnaliser à chaque situation individuelle (type d'affection, appétence...). Il faut aussi encourager le développement de nouvelles formes de pratiques d'activité physiques et sportives adaptées ainsi que de nouveaux cadres de pratique pour accompagner les traitements médicamenteux tels que ceux en cours d'évaluation sur le cancer.

En 2011, le dispositif SAPHYR est mis en place en Martinique, avec création de l'association Saphyr Martinique en 2020. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement vers la pratique d'une activité physique régulière à des fins de santé. L'entrée dans ce dispositif est proposée après avis médical et sur prescription du médecin traitant.

L'objectif est de redonner au bénéficiaire confiance dans ses capacités à pratiquer une activité physique bien choisie, et qui soit régulière et durable.

Bénéficiaires

- personnes sédentaires (test à l'appui sur le niveau de pratique)
- · âgées de 40 ans et plus
- présentant un facteur de risque ou une pathologie stabilisée

Le dispositif se met en place par différentes étapes :

- 1- Evaluation médicale (certificat médical du médecin traitant)
- 2- Entretien de motivation avec un professionnel Saphyr
- 3- 10 séances d'activités adaptées sur 1 à 2 mois groupes "An Ti Swé"
- 4- Entretien final : choix de l'activité
- 5- Orientation vers une structure sportive de proximité pour poursuivre l'activité



Le Décret du 1^{er} mars 2017 sur le Sport sur Ordonnance a clarifié les modalités de mise en place de cet accompagnement et identifié les professionnels qui peuvent prescrire et ceux qui peuvent encadrer. A ce titre, les éducateurs sportifs titulaires d'une licence ou d'un master STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) voient leurs prérogatives d'encadrement confirmées. Ils deviennent les interlocuteurs uniques du champ sportif pour encadrer les publics concernés par le sport sur ordonnance, les autres intervenants étant des professionnels du domaine médical ou de la santé (kinésithérapeutes, ...).

Educateurs APA-S

L'association APASAM (Activités Physiques Adaptées SAnté Martinique) regroupe une partie des éducateurs APA-S martiniquais. Elle a pour mission et objectifs de :

- Favoriser la diffusion des Activités Physiques Adaptées (APA) et des pratiques physiques de santé en Martinique.
- Accompagner les professionnels des APA dans leur progression, développer des emplois dans le domaine des APA.
- Créer un réseau de professionnels des APA de la Martinique et des partenariats avec d'autres professionnels et structures de santé.
 - Devenir la structure de référence en matière d'APA sur le territoire martiniquais.

- Exploiter les données existantes collectées pendant 20 ans par le Centre d'Evaluation Sport Santé (panel de 25 000 personnes)
- Accompagner le mouvement sportif local dans le développement du volet Sport Santé par des actions de sensibilisation afin de les encourager à répondre aux Appels à projet Sport Santé nationaux et régionaux et à intégrer cette dynamique dans leur projet associatif (pour éviter l'effet d'aubaine)
- Permettre la structuration du Sport Santé en développant l'offre de formation et en soutenant les structures employeuses
- Sensibiliser les médecins à la prescription de l'activité physique adaptée pour certaines pathologies ou à but thérapeutique.
- · Déployer les actions de SaPhyr Martinique sur l'ensemble du territoire
- · Soutenir la création d'une Maison Sport Santé par bassin de vie

7- Publics éloignés de la pratique

L'objectif des politiques sportives tournées vers ces publics est de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive de ceux-ci. La définition de ces publics dépend des spécificités des territoires, des disciplines ou des caractéristiques des personnes. Elle regroupe aussi bien les femmes que les personnes en situation de handicap ou les habitants des zones rurales ou des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En Martinique, les publics éloignés de la pratique physique et sportive peuvent se trouver à la croisée de plusieurs problématiques. C'est pour cela que des dynamiques partenariales sont déjà à l'œuvre sur le territoire : appels à projets communs, objectifs partagés entre différentes administrations et Collectivités (Rectorat Martinique, ARS, DRAJES, CGSS, CAF, CTM, ...).

Acteurs

- · l'Etat : DRAJES, Rectorat, ARS, CAF, CGSS
- · La Collectivité Territoriale de Martinique
- · Les EPCI, les Communes
- · Le Mouvement Sportif
- · La MDPH

Ressources / Données

Collectivité Territoriale de Martinique : Schéma de l'autonomie 2018-2023 - Personnes âgées / Personnes en situation de handicap - Une prise en charge adaptée, pour une autonomie de qualité. Insee : Le handicap en Martinique - 2011

PRITH Martinique - Préfecture Martinique : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés - Personnes âgées / Personnes en situation de handicap - Une prise en charge adaptée, pour une autonomie de qualité.

Fédération Française de Handisport : Structures affiliées

Définitions

Handisport

Pratiques sportives destinées aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel (visuel ou auditif). La plus grande partie des disciplines sont organisées dans le cadre de la Fédération Française Handisport mis à part celles pour lesquelles la fédération sportive a obtenu une délégation par le Ministère chargé des Sports (Canoë, Judo, Karaté, Surf, Tennis, Voile, ...).

La Fédération Française Handisport est l'interlocuteur du Comité National Olympique et Sportif Français pour sélectionner les sportifs qui participent aux Jeux Paralympiques.

Sport adapté

Pratique multisport au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

La mission de la Fédération Française du Sport Adapté est d'offrir à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.

Sport scolaire

Est à distinguer de l'Education Physique et Sportive prévue et organisée par les textes et les personnels du Ministère de l'Education Nationale (programme, objectifs, volumes horaires, ...).

Regroupe les activités des associations et des fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU) proposées aux élèves scolarisés dès le primaire sur le temps périscolaire.

Problématiques

- Accessibilité des personnes en situation de handicap aux activités sportives : absence de transport permettant la mobilité, manque d'aménagement des équipements sportifs de la tribune aux vestiaires, manque d'offre sportive adaptée.
- Cumul des caractéristiques éloignant les femmes / filles de la pratique physique et sportive : cheffe de famille monoparentale, surpoids/obésité, emploi à temps partiel ou chômage.
- Manque de passerelles entre le sport à l'école et le sport pratiqué en associations sportives qui auraient le mérite de mettre du lien entre les différents temps de l'enfant et de favoriser la poursuite d'une activité physique et de bénéficier de ses bienfaits (santé, inclusion, citoyenneté, mixité, ...).

Données Sport Handicap / Sport adapté

Indicateurs

Selon les données de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour 2016, 25 000 personnes sont reconnues en situation de handicap sur le territoire, alors que selon l'enquête Handicap santé 2008 de l'INSEE Martinique, 64 600 personnes pourraient avoir cette reconnaissance (17% de la population). Effectivement, la notion de handicap regroupe 3 caractéristiques :

- · le ressenti par la personne
- · l'identifié par la personne et son entourage
- le reconnu par une instance telle que la Maison Territoriale des Personnes Handicapées (MTPH), seul permettant l'obtention d'une carte officielle et la demande d'allocations ou de mesures d'accompagnement.

Les données qui suivent ne concernent que les personnes dont le handicap a été reconnu puisqu'elles sont fournies par la MTPH.

La proportion de bénéficiaires ACTP/PCH est supérieure à la moyenne nationale (4,9 ‰). En effet, la Martinique compte 2 648 bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH, soit 6,9 bénéficiaires pour 1 000 habitants.

Il y a 35,6 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans en Martinique. Le nombre total de bénéficiaires de l'AAH est de 10 403 en 2017. Sur le territoire, CAP NORD compte une proportion plus élevée de bénéficiaires de l'AAH.

Les effectifs d'allocataires sont concentrés sur la CACEM; mais les fragilités sont exacerbées dans le Nord de l'île. En effet, le nombre de personnes en situation de handicap est le plus important dans les villes les plus peuplées, notamment à Fort-de-France (5 661 personnes), au Lamentin (2 042), au Robert (1 305), à Sainte-Marie (1145), au François (1 017) et à Schœlcher (1 009).

Toutefois, ces populations sont les plus représentées à Grand-Rivière (8,82‰, soit 50 habitants sur 567), à Saint-Pierre (356 personnes pour 4 396 habitants, soit 8,10‰) et à Fonds-Saint-Denis (67 personnes pour 843 habitants, soit 7,95‰).

Il est intéressant d'ajouter que 9 990 personnes bénéficient de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2017. En majorité, elles présentent des handicaps moteurs, psychiques ou autres déficiences. Rares sont celles qui bénéficient de la RQTH pour des handicaps visuels ou auditifs.

Aux éléments précédents s'ajoute, du fait du vieillissement de la population martiniquaise, la problématique de la prise en charge des personnes âgées, notamment dans le cadre de leur perte d'autonomie. Etaient recensés en 2013, 276 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie). 86% d'entre eux perçoivent l'APA à domicile (59% en moyenne nationale), plutôt qu'en établissement.

Cette population peut entrer dans le cadre du handicap ressenti et/ou identifié quand il n'est pas reconnu. Elle s'ajoute donc potentiellement, selon les cas, à la population des personnes en situation de handicap pour lesquelles il est nécessaire de proposer des solutions d'activité physique adaptée. Cette réflexion est d'autant plus fondamentale au regard de l'accroissement de la population vieillissante d'ici à 2050.

Handicap et activités de loisirs

polyvalent.

La plupart (81%) des personnes en situation de handicap ne pratique jamais d'activité en société. Seuls 10 % en pratiquent une au moins une fois par semaine. Des revenus insuffisants (46 %) ou encore le manque de temps (40 %) sont les principales raisons évoquées pour expliquer ce peu d'activités. Les autres freins sont les problèmes d'accessibilité aux structures (pour valides ou non), l'inadaptation des transports en commun ou la cohabitation à leur domicile avec d'autres personnes en situation de handicap. Lorsque l'accès aux infrastructures leur est difficile, les personnes en situation de handicap s'appuient notamment sur la famille et les amis.

En Martinique, 14 structures associatives sont affiliées à la Fédération Française de Handisport via le Comité Régional Handisport Martinique, soit 180 licenciés en 2020.

A ces structures, s'ajoutent toutes celles qui proposent des activités adaptées aux personnes en situation de handicap grâce à la présence d'éducateurs sportifs formés et aux conventions signées avec plusieurs ligues "valides". Ces partenariats élargissent le réseau des structures accueillantes. Par contre, il est a noté la répartition très inéquitable de l'offre existante sur le territoire : 3/4 des structures sont situées dans le centre de l'île, essentiellement à Fort-de-France.

Formations organisées par le Comité Territorial Handisport

Les formations mises en place par le Comité Territorial de Handisport s'adressent aux éducateurs déjà titulaires d'un diplôme sportif. Elles permettent d'aborder de manière généraliste les problématiques liées aux handicaps et les modalités de prise en charge adaptées. Elles peuvent être organisées avec les moyens du territoire. Cette primo information est complétée par des sessions spécifiques à une activité et s'organise en collaboration avec les cadres techniques spécialistes de la Fédération Française Handisport. Le module A est remplacé à partir de 2016 par l'Abécédaire

lombre de licencié	S 🐞	**	
	Hommes	Femmes	Total
Handisport	77	38	115
Sport adapté	3	1	4

	Sessions	Educateurs
Module A	3	51
Abécédaire Polyvalent	4	62
Module B Spécifique		
APT	1	12
Basketball	2	3
Escrime	2	10
Judo	1	6
Canoë Kayak	1	39
Natation	2	14
Tennis de Table	2	11
Voile	1	7
Polyvalent - Déficients visuels	1	5

Nombre de structu	res et activités proposées
28 Strutures	Activités
dont structures affiliées ou avec agrément et éducateur diplômés	Athlétisme - Aviron - Badminton - Basket - Boxe - Cyclisme - Dense Escrime Football - Judo - Natation Tir à l'arc - Surf - Volle et activités nautiques

- Accompagner le mouvement sportif local dans le développement du volet Sport Handicap de leur projet associatif par des actions de collaboration avec le Comité Régional Handisport et/ou par le déploiement des actions de leur fédération de tutelle quand celle-ci a la délégation para-sport.
- Développer l'offre de formation continue à l'attention des éducateurs sportifs
- Structurer une offre sportive favorisant la découverte et l'initiation sur les temps scolaires et extrascolaires
- · Investir dans du matériel adapté
- Favoriser l'accessibilité aux équipements et aux sites sportifs naturels

Données Pratique féminine

La part des licences féminines en Martinique est assez semblable à celle que l'on retrouve en France hexagonale. Pour autant, ces chiffres sont à mettre en perspective avec :

- · le faible taux de licenciés sur notre territoire : 14 % contre 22,4 % en France hexagonale
- la population féminine martiniquaise : 22 633 femmes licenciées dans une association sportive sur 200 145 femmes dans la population totale soit 11,3 % (16,8 % en France hexagonale)

	Licences F	eminines	Total	Hexagone
	Nombre	Part	licenciés	Part licences féminines
Sports olymiques	12 489	33 %	37 460	32 %
Sports non olympiques	2 172	38 %	5 661	32 %
Multisports	7 972	45 %	17 687	53 %

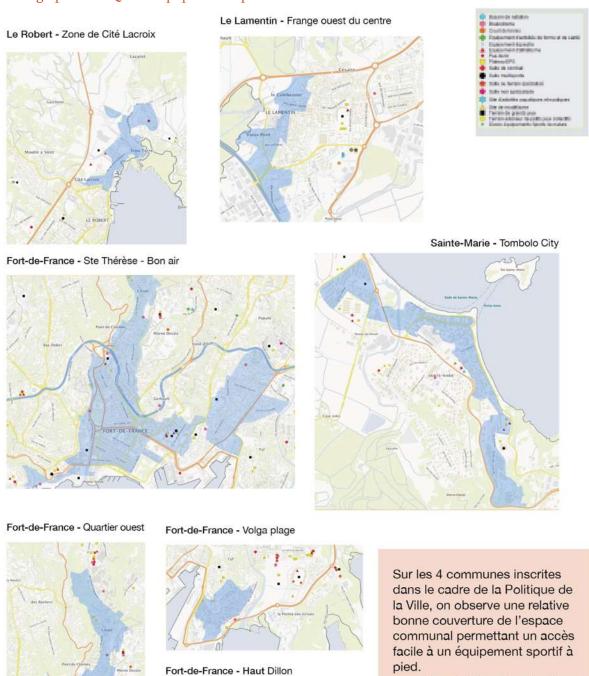
	Nombre	Part des licenciées
Handball	1 654	51 %
EPGV	1 479	91 %
Natation	1 441	59 %
Gymnastique	1 377	92 %
Athlétisme	1 331	52 %
Football	915	9 %
Tennis	788	34 %
Judo	750	30 %
Equitation	737	70 %
Randonnée pédestre	629	63 %
Basket	501	26 %
Club sportif de la défense	744	45 %
Sport en entreprise	523	35 %
UNSS	2 778	39 %
USEP	2 017	50 %

en Marti	licences sont nique dont 2 s soit 36%.	délivrées 1 645 licences
- 15 ans	10 157	47 %
15-19 ans	3 387	16 %
20-29 ans	1 296	6 %
30-44 ans	2 548	12 %
45-59 ans	2 723	12 %
80-74 ans	1 367	6 %
+ 75 ans	167	1 %

- Proposer une offre sportive adaptée aux contraintes vécues par les femmes martiniquaises actives (monoparentalité, précarité) ou non actives (transport public, santé)
- Former les dirigeantes et les éducatrices sportives pour qu'elles prennent leur place dans l'organisation du sport en Martinique
- Approfondir la réflexion sur la continuité de la pratique physique et sportive entre les différentes périodes de vie de la femme

Données Quartiers Politique de la Ville

Cartographie des QPV et équipements sportifs et de loisirs



La notion de "Quartier vécu" est incluses dans cette analyse des équipements sportifs en zone de

QPV.

Répartition par âge de la population en QPV par région (REP 2016)

	Part des 0-14 ans	Part des 15-24 ans	Part des 25-59 ans	Part des 60-74 ans	Part des + 75 ans	Indice de jeunesse*
Martinique	19,1	12,8	43,4	14,9	9,8	1,1
Guadeloupe	21,5	13,6	42,2	14,8	7,9	1,3
Guyane	36,9	17,3	38,2	6	1,6	6,2
France hexagonale	24,6	14,5	43,7	11,7	5,5	1,9

^{*} L'indice de jeunesse est calculé en divisant le nombre d'individus de 0 à 19 ans par le nombre d'individus de 60 ans ou plus.

On observe une disparité de la répartition par tranche d'âge des habitants selon le QPV concerné. En effet, certains présentent une proportion importante de famille monoparentales, de jeunes ou au contrainte de séniors. L'offre de pratique sportive à ces populations doit pouvoir prendre en compte ces différences de typologie, et ce dans les appels à projets des GIP mis en place par chaque commune.

Données statistiques par QPV en Martinique

	Part des Familles monoparentales (2014)	Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus (2018)	Dont part des prestations familiales (2018)
Fort-de-France - Ste Thérèse - Bon air	27,1	23,4	4
Fort-de-France - Quartier ouest	23,2	26,5	4,1
Fort-de-France - Volga plage	25,2	23,4	4,2
Fort-de-France - Haut Dillon	43,2	26,5	6,7
Le Lamentin - Frange ouest du centre	27,7	21,4	3,2
Le Robert - Zone de Cité Lacroix	47	30,3	7,5
Sainte-Marie - Tombolo City	25,9	22,6	4,1

A la lecture de ce tableau, il paraît nécessaire de considérer chaque quartier comme une entité propre au regard des différences notables entre ceux-ci.

La mobilisation des dispositifs de soutien à la pratique sportive doit pouvoir tenir compte des spécificités de chaque quartier et apporter une solution différenciée et adaptée aux caractéristiques de leurs populations.

- Redéfinir les publics cibles au regard des évolutions démographiques sur les QPV et les politiques publiques ad hoc.
- Optimiser l'accès à une plus grande diversité de pratiques sportives : adapter le réseau de transports en commun, élargir les plages horaires d'ouverture, couvrir les terrains extérieurs...
- Mettre en perspective les rénovations et constructions de logements sociaux avec l'aménagement de locaux et d'équipements adaptés à la pratique sportive de proximité.
- · Soutenir la dynamique associative au sein des quartiers par des dispositifs ciblés.

Données Sport Scolaire

Indicateurs

	2016/2017	2019/200	20	Evolution	
Effectifs du premier degré	38 214	34 566		- 9,5 %	
dont enseignement public	eignement public 34 430 30 761		- 10,7 %		
dont enseignement privi-	3 784	3 805	9 7	+0,5%	
Effectifs du second degré	38 640	33 794		~ 7,8 %	
dont enseignement public	32 624	29 718	£.	- 8,9 %	
dont-erseignement privis	4 016	4 076		+ 1,5 %	
Licenciés sport scolaire			2016	2019	Evol.
Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)				7 108	+9,5 %
Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)				43	- 32 %

Les effectifs scolaires sont en baisse constante depuis 20 ans à l'image de l'évolution démographique. On note sur la période 2016-2019, une baisse de 9,5% sur le premier degré et de 7,8% dans le second degré. Pour autant, cela n'affecte pas le nombre de licenciés dans le secondaire ce qui veut dire que le taux de licenciés parmi les collégiens et lycéens augmente en 4 ans. Il passe de 18 à 21 % entre 2016 et 2019. Dans le primaire de l'enseignement public, la très forte augmentation de la prise de licence entre 2016 et 2019 a pour conséquence directe que le taux de licenciés évolue sur la période de 3 et 13 %.

L'augmentation de 48% des licenciés parmi les effectifs scolaires entre 2016 et 2019 est due à l'action conjointe des enseignants d'EPS dans leurs établissements et la dynamique des délégations régionales des fédérations sportives scolaires. Ces dernières bénéficient de la mise à disposition de personnels enseignants. L'USEP a également recruté des éducateurs sportifs pour animer les actions mises en place localement auprès des élèves du primaire.

Continuité de la pratique sportive

Des rapports d'études ont mis en exergue une césure entre pratique sportive scolaire et extrascolaire. Les constats mettent en avant plusieurs problématiques autour de l'enjeu qu'est la pratique sportive dans le développement de l'enfant et son rapport à l'activité physique sur le long terme. Face à cela, depuis plusieurs années et de manière prononcée depuis la désignation de Paris pour l'organisation des JO 2024, plusieurs dispositifs sont déployés pour favoriser cette continuité du temps de l'enfant :

- Le dispositif "Génération 2024" qui englobe une labellisation des établissements scolaires et la participation de ceux-ci à des actions annuelles prévues dans le programme. Il s'appuie entre autre sur le développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire et depuis 2021 sur la mise en place de 30mn d'APS par jour et par enfant durant le temps scolaire.
- Le "Savoir rouler à vélo", c'est à dire l'enseignement sur le temps scolaire du "savoir pédaler, se déplacer et savoir rouler dans la circulation".
- les dispositifs "Savoir nager" (4-6 ans) et "J'apprends à nager" (6-12 ans) : ces 2 plans d'aisance aquatique et de prévention des noyades s'adressent au public scolaire.

Pour les maternelles, il est proposé notamment la mise en place de classes bleues.

On peut ajouter à cette liste la possibilité d'organiser des appels à projets spécifiques dans le cadre des cités éducatives. Les objectifs annoncés sont de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles. Il est souligné la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs éducatifs.

En Martinique, les enfants du Quartier Ouest sont concernés par des actions menées dans le cadre de la Cité éducative de Fort-de-France (2 collèges et 8 écoles primaires en REP+).

- Rendre lisible l'engagement déjà existant des établissements scolaires en faveur d'une pratique sportive régulière organisée en interne et en collaboration des associations sportives.
- · Accompagner les établissements scolaires et les associations s'engageant dans des partenariats pérennes par des crédits fléchés autour de conventions formalisées.
- Soutenir le milieu associatif pour l'aider à répondre aux exigences de l'agrément de l'éducation nationale et à celles des appels à projets auxquels ils candidatent.

8- Continuité territoriale

La réflexion au niveau national sur la Continuité Territoriale a démarré dans le cadre des transports puis elle a été élargie à l'ensemble du périmètre des Services Publics pour garantir une cohésion entre les différents territoires et une égalité d'accès aux citoyens quel que soit leur lieu de vie. L'Union Européenne s'inscrit également dans cette réflexion.

En Martinique, au-delà des dispositifs nationaux et européens qui s'appliquent, il est intéressant de réfléchir pour trouver des solutions favorisant la continuité infra-territoriale. De même, il est nécessaire d'être force de proposition pour permettre l'entrée de marchandises en lien avec le développement et la structuration du sport sur le territoire aux mêmes conditions financières qu'en hexagone.

Acteurs

- · l'Etat
- · La Collectivité Territoriale de Martinique
- · Les EPCI, les Communes
- · L'ADUAM
- LADOM

Ressources / Données

Observatoire de la DRAJES Martinique : Enquête Flash 2021 - Déplacements des encadrants et sportifs des Ligues / Comités / Clubs

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Schémas de la CACEM, CAESM et de Cap Nord Réseaux de transport urbains : Itinéraires et horaires des transports en commun Livre Blanc du sport 2016 - 2021

Définitions

Continuité Territoriale (UE)

La continuité territoriale est un principe de service public qui se donne pour objectif de renforcer la cohésion entre différents territoires d'un même État, en compensant les handicaps liés à leur éloignement, un enclavement ou un accès difficile.

Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne et, les pays et territoires d'outre-mer des États membres de l'Union européenne peuvent bénéficier de ces dispositions.

En pratique, ce principe se traduit par un système d'aide ou de facilités fournies par l'État envers les citoyens ou les entités régionales concernées.

Le principe de "Continuité Territoriale"

D'un point de vue juridique, pour prendre ses décisions, le Conseil Constitutionnel appréhende cette notion en la confrontant à plusieurs dispositions :

- · L'indivisibilité du territoire
- · Le principe d'égalité entre les personnes ayant des liens avec l'outre-mer
- · Le principe de la libre administration des collectivités territoriales
- · La libre concurrence/ liberté d'entreprendre/ liberté du commerce et de l'industrie

Problématiques

• Contraintes fortes sur les déplacements en dehors du territoire de l'ensemble des personnes impliquées par la pratique sportive : coût élevé, trésorerie bloquée, absence de solutions, lourdeur de l'organisation du déplacement...

- Circulation inégale sur le territoire selon les réseaux de transports existants, les lieux d'habitation, les sites de pratique
- Accès des matériaux de construction des équipements sportifs et du matériel sportif impacté par le coût financier lié aux frais d'approche (transport, TVA, Octroi de mer)

Déplacements hors de la Martinique

La majeure partie des Ligues et les Comités régionaux sont concernés par les déplacements hors du territoire pour :

- <u>leurs bénévoles dirigeants</u> : accompagnement de délégation, assemblée générale fédérale, mandat électif national...
 - <u>leurs bénévoles encadrants / arbitres et leurs salariés</u> : formations, encadrement sportif, ... ;
 - · <u>leurs sportifs</u> : compétitions, stages fédéraux.

Parfois, selon la discipline, ce sont des associations sportives qui portent le déplacement de leurs propres licenciés et salariés.

Budget annuel moyen : 3000€ pour les déplacements des bénévoles, entre 4000€ et 80000€ pour ceux des sportifs.

La fourchette dépendant de la spécificité de l'activité (individuelle et collective), du nombre de sportifs concernés par la délégation et du nombre de déplacements sur l'année.

En dehors de l'aspect financier, il apparaît que les contraintes d'organisation (transport aérien, hébergement, ...) pèsent fortement sur les bénévoles en charge de celle-ci.

La crise sanitaire, ses conséquences directes sur les annulations d'échéances sportives et ses contraintes sur les modalités de sortie/entrée du territoire, a mis en exergue les difficultés liées à l'insularité et aux coûts exorbitants des déplacements. Elle a engendré des pertes financières sèches (avoirs nominatifs inutilisables ou en fin de validité) et des trésoreries bloquées.

Déplacements sur le territoire

MARTINIQUE TRANSPORT, est l'autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité sur l'ensemble du territoire martiniquais. À ce titre, elle a la mission de permettre à la population de se déplacer dans les meilleures conditions sur l'ensemble des réseaux. Depuis le 1^{er} Juillet 2017, cet établissement se substitue de plein droit aux 4 précédentes Autorités Organisatrices de la mobilité à savoir : la Collectivité Territoriale de la Martinique, la CACEM, l'Espace Sud et Cap Nord.

Frais d'approche (matériel / matériaux) et fiscalité

La situation insulaire de la Martinique et son statut de département d'outre-mer engendrent une fiscalité particulière et des contraintes d'acheminement. Les coûts induits par l'introduction de matériaux pour les équipements sportifs ou de matériel pour la pratique sont directement impactés par les frais d'approche, l'octroi de mer et la TVA.

Il est intéressant de noter qu'il existe des exonérations à l'importation permises dans le cadre du code général des impôts. Les exonérations sont accordées par secteur d'activité économique et par position tarifaire de la nomenclature douanière.

La Collectivité de Martinique peut accorder des exonérations d'octroi de mer lors de l'importation de biens ; les entreprises bénéficiaires doivent appartenir à des secteurs d'activités retenus par la collectivité, justifiant d'une codification NAF éligible, tel que précisé dans la délibération du 23 février 2021 et ses annexes portant mise à jour des tarifs d'octroi de mer de la Martinique. L'exonération des droits d'octroi de mer est totale sauf mention ou précision particulière (réduction). Le sport pourrait être concerné par le fait que les établissements ou personnes morales exerçant des activités scientifiques, de recherche ou d'enseignement (secteur P du code NAF) peuvent bénéficier d'une exonération d'Octroi de Mer pour l'importation de leurs consommables et équipements. De même, la construction des équipements sportifs pourrait bénéficier d'avantages dans le cadre prévu par la Collectivité pour le secteur F (construction).

Tous les départements d'outre-mer sont, au même titre que les pays tiers, considérés comme territoire d'exportation par rapport à la France métropolitaine et par rapport au autres États membres de l'Union européenne. Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment un territoire fiscal unique.

L'Etat accorde des réductions de TVA ou une franchise de celle-ci pour une liste de produits et de matières premières définie dans le code général des impôts. On retrouve déjà dans celle-ci quelques produits sportifs (ex : bateaux à rames et Canoë / articles et matériels pour le tennis de table).

- Porter au niveau national les problématiques de continuité territoriale afin de limiter les coûts du transport aérien et assouplir les contraintes liées à la réservation des billets (billets nominatifs, durée des avoirs, nombre de billets collectifs, ...), les solutions pouvant être portées par les compagnies aériennes et/ou le ministère des outre-mer et/ou un "guichet sport". Elles devront être mutualisées et adaptables.
- Proposer un maillage territorial des transports en commun incluant l'accès aux équipements sportifs et proposant des tarifs attractifs et/ou la gratuité.
- · Accompagner la réflexion globale du développement du sport sur le territoire par des mesures fiscales attractives et incitatives, décidées conjointement par l'Etat et la Collectivité.
- Constituer un groupement d'acheteurs regroupant le mouvement sportif et les socio-professionnels pour réduire les frais d'approche (transport / dédouanement).